

SCoT de la Région
Flandre-Dunkerque,

*une histoire
d'avenir*

Juillet 2022 - Édition n°1



Edito



Martial Beyaert

Président du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale
de la région Flandre-Dunkerque

SCoT

Élaborer un SCoT, c'est construire un projet d'avenir, à 20 ans, pour le territoire. Il sert à apporter des réponses et des solutions à une série de questions telles que :

- Qu'avons-nous envie de faire ensemble ?
- Comment voulons-nous vivre dans 20 ans ?
- Quel territoire avons-nous envie de transmettre à nos enfants ?

Un SCoT sert donc à imaginer notre avenir, mais surtout, à le rendre possible. En effet, beaucoup de choix, très importants pour la qualité de vie de chacun, doivent se réfléchir très en amont car ils demandent du temps à être mis en oeuvre. C'est le cas, par exemple, du logement, des transports, du développement économique...

La conception, la mise en oeuvre puis l'évaluation du SCoT est le rôle de notre Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale. Cette structure regroupe deux collectivités : la Communauté urbaine de Dunkerque et la Communauté de communes des Hauts-de-Flandre. Elle compte quinze élus dont les Présidents de nos deux intercommunalités Patrice Vergriete et André Figoureux.

Elle est, avant tout, un espace de réflexion et de concertation. En effet, à toutes les étapes, il est essentiel

de mettre en place un dialogue et des temps d'écoute des habitants, des acteurs culturels, économiques, associatifs, des élus des communes...

Ce mode de travail participatif a été mis en place par l'équipe précédente, présidée par Bernard Weisbecker, et nous poursuivons aujourd'hui sur la même voie.

Il serait inimaginable de concevoir un document qui définit tout à la fois notre quotidien et notre avenir sans associer l'ensemble des forces de notre territoire à sa réalisation.

Aujourd'hui, je suis fier de pouvoir dire qu'une formidable concertation a été menée ; elle a permis de dégager des priorités pour l'ensemble de notre territoire et d'envisager un développement à la fois ambitieux, harmonieux et équilibré.

Tout en respectant les règles nationales, les orientations régionales, notre SCoT affirme, pour la région Flandre-Dunkerque, un véritable projet de territoire qui préserve l'environnement, nos ressources, notre identité et notre patrimoine tout en améliorant notre dynamisme, notre attractivité et notre qualité de vie.

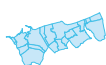
Dans ce document, page après page, découvrez l'élaboration du SCoT Flandre-Dunkerque, une aventure collective, une histoire d'avenir...



Carte d'identité du territoire



Le périmètre du SCoT Flandre-Dunkerque



La Communauté urbaine de Dunkerque
regroupe 17 communes



La Communauté de communes des Hauts de Flandre
regroupe 40 communes

- * Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer sont communes associées depuis décembre 2010
- * Tétéghem et Coudekerque-village sont communes fusionnées depuis janvier 2016
- * Ghyvelde et Les Moères sont communes fusionnées depuis janvier 2016

La région Flandre-Dunkerque est un territoire particulier, en bordure littorale, composée de deux intercommunalités. Ce territoire forme un bassin de vie dans lequel les relations d'interdépendance sont nombreuses : développement de l'urbanisation, développement économique et emplois, déplacements et fonctionnement hydraulique.

Elle possède des paysages spécifiques qui lui confèrent une singularité. Cependant, elle est victime de la banalisation des paysages. Ce phénomène doit être enrayer afin de garder les atouts paysagers qu'offre la région Flandre-Dunkerque. La place de l'arbre, et d'une manière plus générale de la végétation, dans les paysages du territoire et à chaque échelle du projet, est à reconsidérer au regard de leur valeur patrimoniale, écologique et, bien sûr, paysagère.

De par son fonctionnement, la mobilité est un enjeu important, notamment pour se rendre sur son lieu d'emploi. La situation géographique et la desserte par deux autoroutes, dont l'une est internationale, entraînent un important transit international, dont une partie trouve sa destination dans la desserte des entreprises et du port de Dunkerque.

Le développement de la région Flandre-Dunkerque, de par l'ampleur de certains projets ou infrastructures existantes, a conduit à une consommation d'espaces naturels et agricoles relativement importante. Face aux enjeux de préservation des terres agricoles, des besoins liés au fonctionnement hydraulique (maintien des espaces naturels à vocation de tamponnement hydraulique), l'enjeu de la région Flandre-Dunkerque est de réduire cette consommation foncière, et de privilégier davantage le renouvellement urbain.



SUPERFICIE
748 km²



NOMBRE DE COMMUNES
57



DENSITÉ
338 hab/km²



POPULATION
253 000



Communauté urbaine
de Dunkerque
200 000



Commuanuté de communes
des Hauts de Flandre
53 000



Un territoire transfrontalier inscrit dans un Groupement Européen de Coopération Territoriale



Un système spécifique de gestion des eaux (les wateringues) sur la partie en polder



Des évolutions climatiques en cours



Pôle énergétique



35 kilomètres de façade littorale



17 kilomètres investis par les activités industrielles et portuaires du Grand Port Maritime de Dunkerque



En savoir plus



Le port de Dunkerque © Happy Day



1^{er} port français d'importation des minerais et de charbon



1^{er} port français d'importation de fruits en conteneurs



1^{er} pôle fret ferroviaire français



1^{er} port fluvial des Hauts-de-France



2nd port français pour les échanges avec la Grande-Bretagne



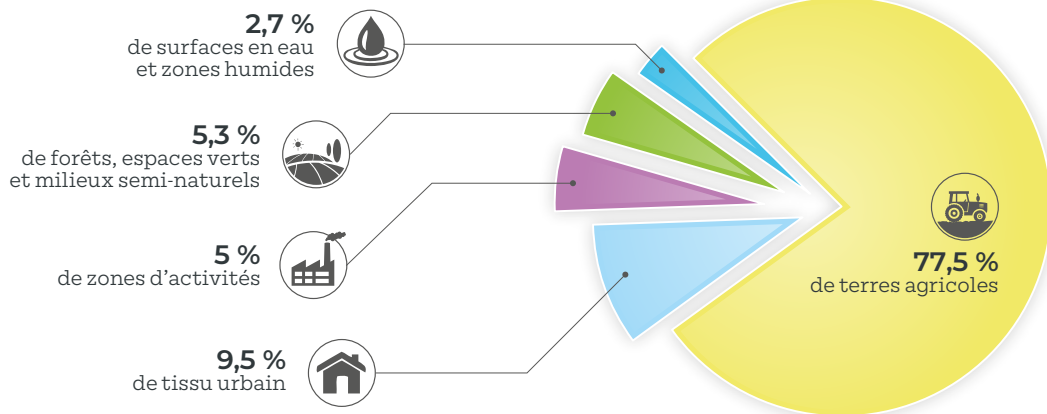
24 000 emplois en lien avec l'activité du port



18 kilomètres de sites urbains balnéaires et d'espaces naturels

Gravelines/Petit-Fort-Philippe, Grand-Fort-Philippe - Platier d'Oye
Dunkerque/Malo-les-Bains, Leffrinckoucke, Bray-Dunes et Zuydcoote - Dunes de Flandres en cours de labellisation « Grand Site de France »

3/4 de terres agricoles



• Un territoire de biodiversité

2/3 de la flore du Nord et du Pas-de-calais
dont 89 espèces protégées

3/4 de la faune du Nord
et du Pas-de-calais



76 % des oiseaux



73 % des odonates
(libellules et demoiselles)



72 % des amphibiens
(grenouilles, crapauds, tritons)

• Une région soumise aux risques

Risques technologiques

15 entreprises classées SEVESO, de nombreuses activités industrielles et agricoles classées ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement).

Risques naturels

Submersion marine, inondations par débordement des cours d'eau et par accumulation des eaux



Sommaire

Partie 1

Flandre-Dunkerque,

*un environnement
exceptionnel* 14

Valoriser et préserver les paysages	15
Préserver la biodiversité	16
Créer des corridors écologiques avec les trames vertes et bleues	17
Eau : préserver la ressource	18
Diversifier les sources d'énergie	18
Prévenir les risques	19
Préserver la qualité de l'air	20
Réduire les nuisances	20
Gérer et réduire les déchets	21

Partie 2

Diagnostic

*humain et
socio-économique* 22

Regagner des habitants	23
Diversifier et enrichir l'offre de soins	23
Proposer le bon logement au bon moment	24
Maintenir la qualité d'équipements du territoire	25
Se déplacer mieux et autrement	26
Créer les emplois de demain	26
Dynamiser le commerce	28
Préserver les terres agricoles et développer les circuits courts	29
Renforcer l'attractivité du territoire	30

Partie 3

Un développement

*harmonieux, solidaire
et complémentaire* 34

Deux ambitions de territoire : l'humain et l'eau 35

Regagner des habitants ! 36

Vivre avec l'eau 36

Quatre ambitions de développement 38

**Ambition 1 : engager le territoire dans un nouveau modèle
de développement économique** 38

Ambition 2 : relever le défi de la transition énergétique 40

Ambition 3 : s'affirmer comme le territoire du bien-vivre 41

Ambition 4 : vers un développement équilibré et durable 42

Partie 4

Vers un territoire toujours plus

*attractif, durable
et solidaire* 46

Le Document d'Orientations et d'Objectifs 47

Qu'est-ce que le DOO ? 47

Prescriptions ou recommandations ? 47

Un territoire toujours plus attractif ! Et donc toujours plus durable 48

Organiser une structuration territoriale 48

Garantir le développement économique et créer des emplois 54

Bouger mieux, bouger durable 57

Gérer le foncier de façon économe 58

**Adapter le territoire au changement climatique et rétablir les
équilibres environnementaux** 60

**Garantir le bon fonctionnement hydraulique
et la maîtrise des risques** 60

Concevoir un urbanisme favorable à la santé 62

**S'appuyer sur le paysage, la biodiversité et le patrimoine
pour développer une nouvelle attractivité** 63

SCoT Flandre-Dunkerque, *une histoire d'avenir*

◉ Le SCoT, c'est quoi ?

Le SCoT ou schéma de cohérence territoriale est un document qui organise, collectivement, le développement d'un territoire lors des 15 à 20 prochaines années pour améliorer la qualité de vie des habitants tout en préservant les ressources. Une fois adopté, il devient un cadre réglementaire à prendre en compte.

◉ Le SCoT, pourquoi ?

Sur un même bassin de vie co-existent plusieurs villes et villages regroupés en communautés urbaine ou de communes. Pour être efficace, il ne faut pas de décision sans concertation ; au contraire, l'enjeu est de définir,

ensemble, une vision d'avenir, un projet commun, de fixer une stratégie, de définir les orientations des politiques publiques dans le respect des principes du développement durable et de la transition écologique.

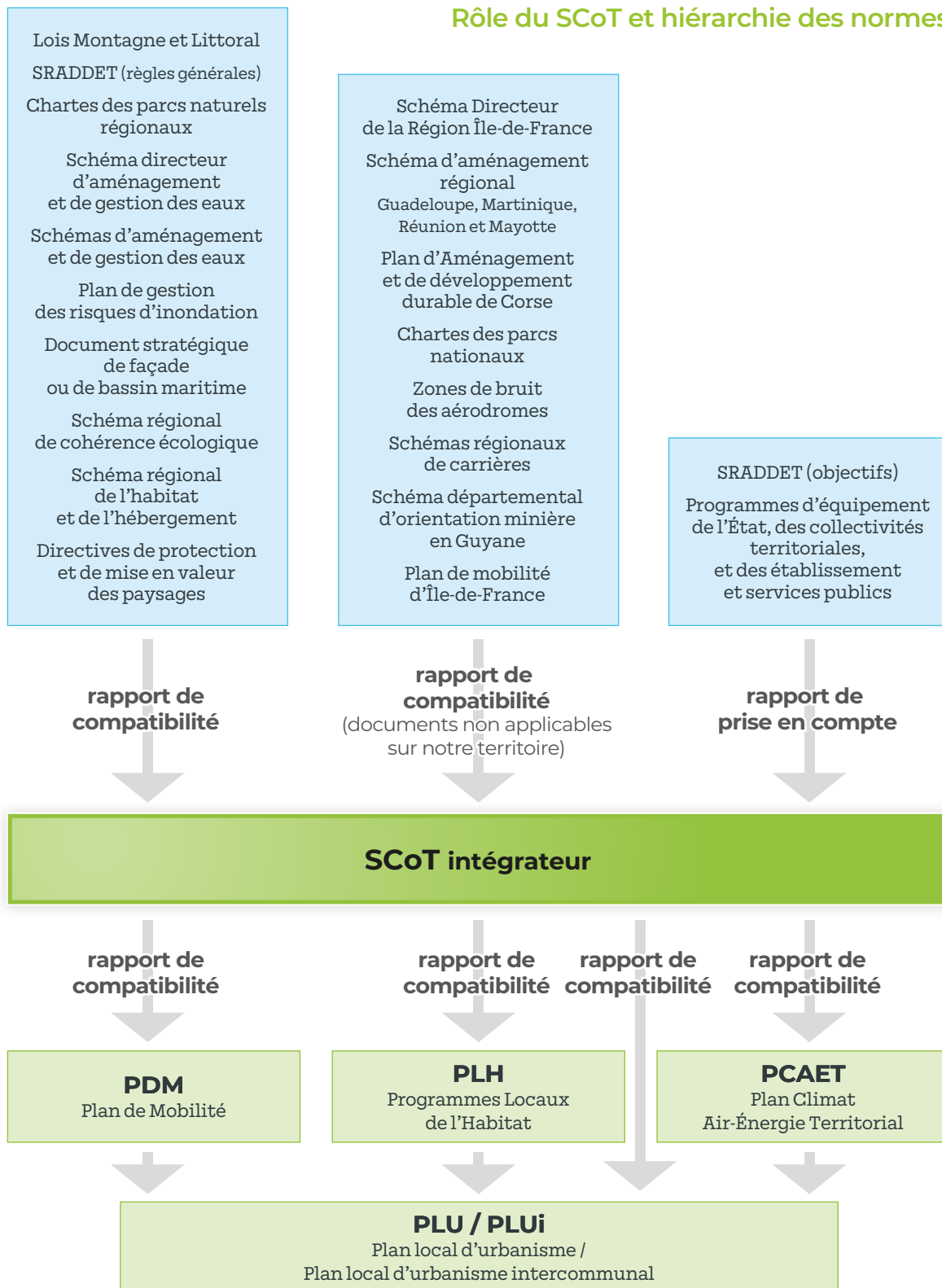
◉ Le SCoT, comment ?

En intégrant les objectifs des politiques nationales et régionales et à partir d'un état des lieux du territoire, les élus choisissent comment construire les modes de vie et l'environnement de demain. Pour cela, ils prennent en compte les forces et faiblesses du territoire, les objectifs définis en commun et les résultats de la concertation des habitants et des acteurs locaux qui s'est déroulée en 2018 et 2019.



Bergues

Rôle du SCoT et hiérarchie des normes



Source : AGUR - Code de l'Urbanisme - octobre 2021



Concertation des habitants © wellphoto - fotolia.com

● Le SCoT, ensuite...

Le SCoT Flandre-Dunkerque a été approuvé en 2021. Une fois approuvé, il faut le mettre en œuvre en le déclinant dans les plans locaux d'urbanisme intercommunaux et en suivant sa

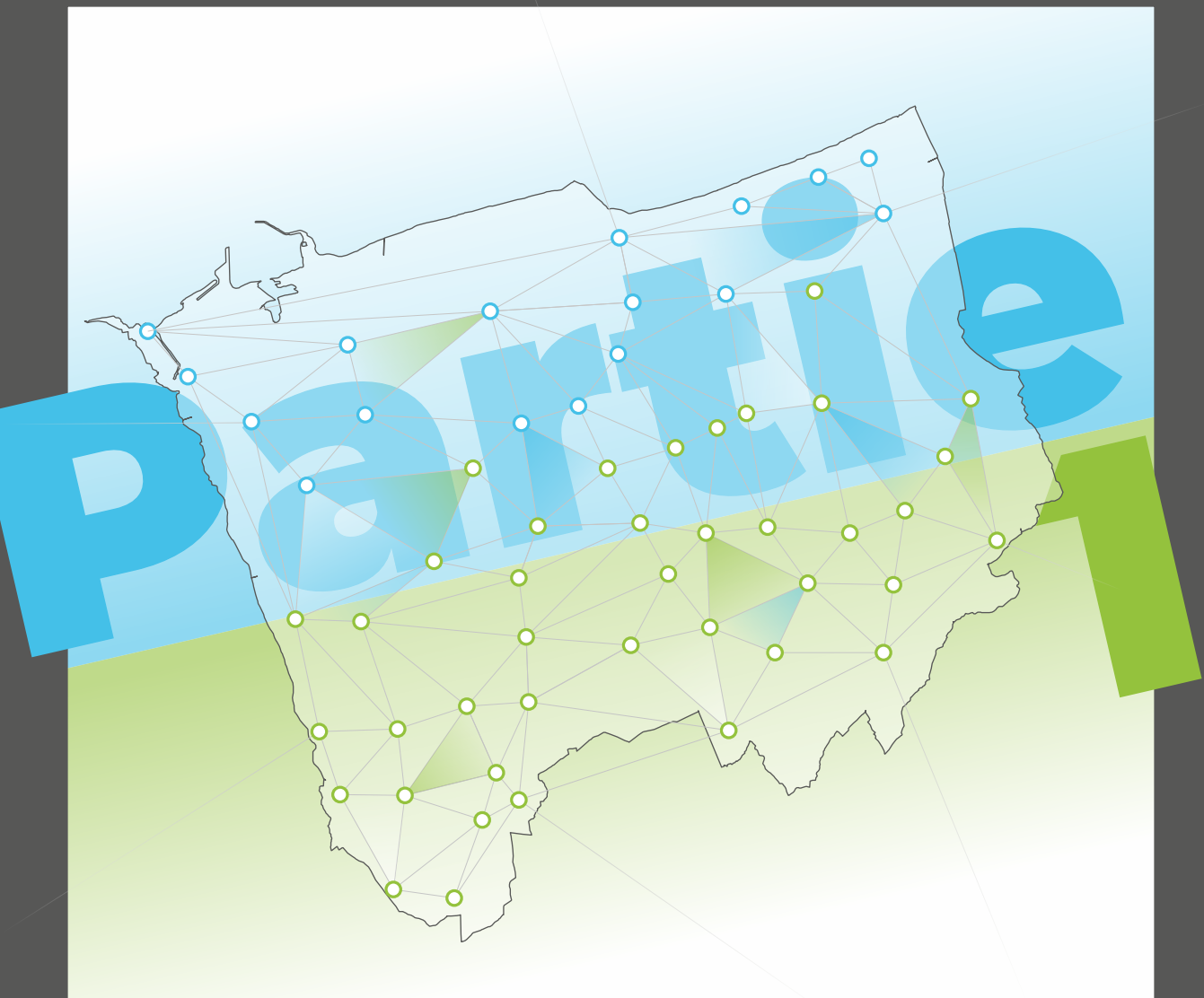
réalisation au quotidien ; ce qui implique des échanges permanents entre les élus et les acteurs du territoire mais aussi la mise en place d'indicateurs de performance et de suivi. Six ans après son adoption, il fait l'objet d'une évaluation.

Pour aller plus loin...

Elaborer un SCoT, c'est :

- Faire un état des lieux de son territoire, analyser ses forces et faiblesses, définir ses principaux enjeux.
Le premier document d'un SCoT : le **Rapport de présentation**
- Déterminer un projet d'avenir pour 20 ans, concerté, équilibré et ambitieux.
Le deuxième document d'un SCoT : le **projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**
- Déterminer le plan d'actions et définir des orientations et objectifs précis (nombre de logements, de grands équipements...) et opposables juridiquement
Le troisième document d'un SCoT : le **document d'orientation et d'objectifs (DOO)**





Flandre-Dunkerque,

*un environnement
exceptionnel*

Élaborer un SCoT, c'est d'abord prendre en compte la réalité d'un territoire afin d'établir un état des lieux.

C'est aussi l'occasion de redécouvrir et analyser tous les aspects de l'environnement, des lieux de vie : polders, dunes, champs, plages, villes, villages, zones industrielles et économiques...

Bienvenue en Flandre-Dunkerque !

Un des enjeux du SCoT est de mettre en place les règles et les solutions pour préserver les paysages.

● Valoriser et préserver les paysages

Il ne faut jamais oublier de les regarder, de les redécouvrir et de les préserver... les paysages. Ce qui est sans doute le plus frappant, c'est leur diversité, sur un relativement petit bassin de vie : le littoral de la Mer du Nord, les dunes flamandes, les dunes internes, les zones horticoles, la plaine et ses wateringues, les bois, les villes, les villages, un port industriel, les « coteaux » du Houtland, la montagne de Watten et son moulin ou encore la vallée de l'Yser et ses affluents... Oui, décidément, le territoire du SCoT concentre de très nombreuses formes de paysage intégrant tous des enjeux importants pour leur préservation avec, par exemple, l'érosion du trait de côte, la construction en périphérie des communes, les moyens alloués pour l'entretien du patrimoine bâti, la gestion hydraulique...

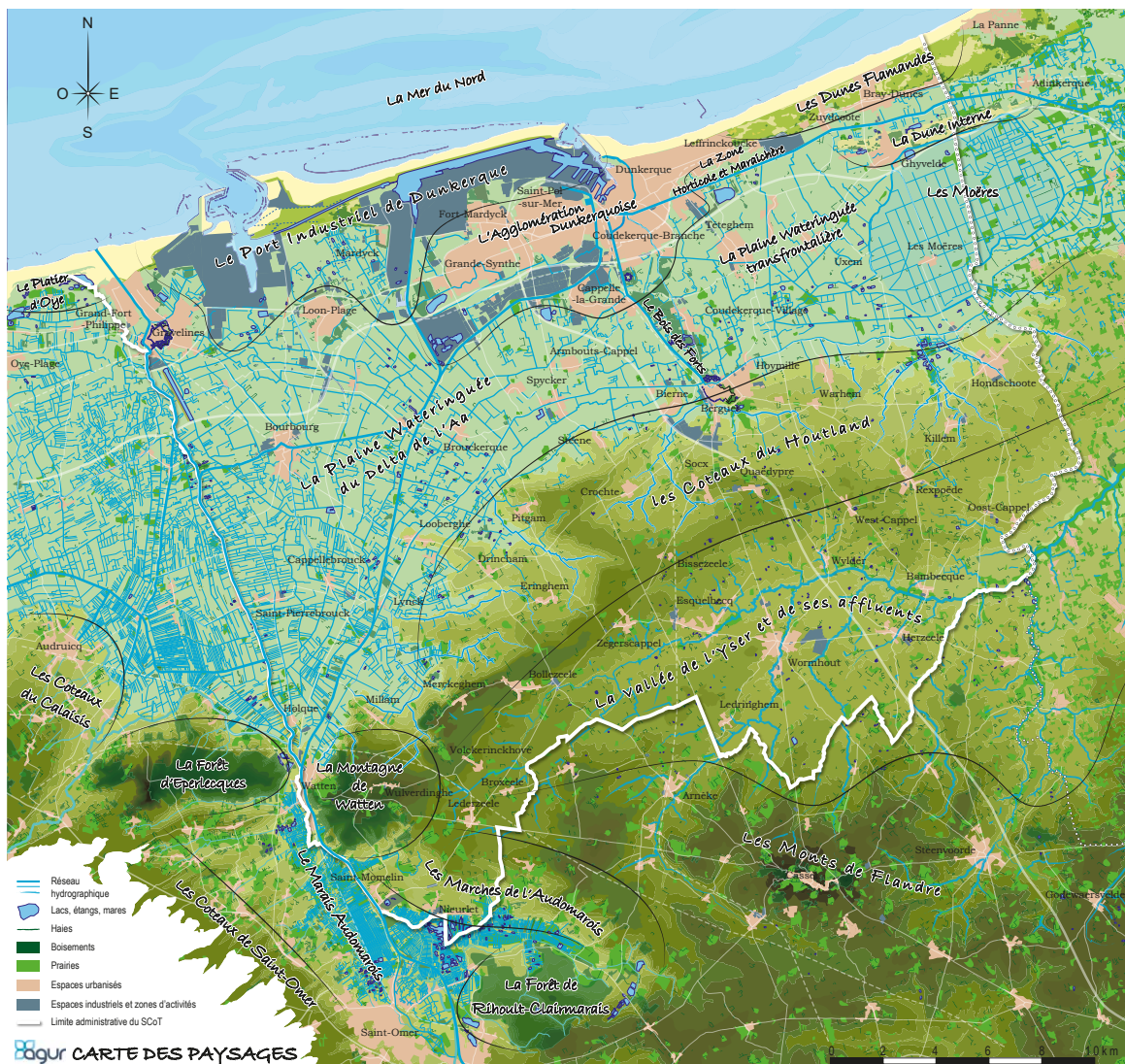
Les paysages ont pourtant souvent des points communs comme, par exemple, l'eau, qui est partout présente, sous différentes formes, les grandes parcelles cultivées, les fermes isolées, les alignements d'arbres ou encore les villes et villages visibles de très loin dans des paysages ouverts.



En savoir plus

© Communauté urbaine de Dunkerque





● Préserver la biodiversité

Depuis des siècles, l'homme s'est implanté sur le territoire Flandre-Dunkerque. Il a construit, aménagé,

En Flandre-Dunkerque, le taux de rareté de la flore indigène est de 45 %, ce qui signifie que près de la moitié des espèces de plantes sont considérées comme rares. Il est donc indispensable de préserver cette biodiversité.

gagné des espaces sur la mer,...
Bref, l'homme s'est approprié ce territoire.

Les réserves naturelles y sont rares et peu étendues. Pourtant les zones présentant un intérêt écologique, pour leur faune ou leur flore sont très nombreuses. En effet, le climat, les sols sont très favorables à la présence d'une biodiversité importante et riche. Ainsi, près de la moitié des espèces de la flore régionale est présente en Flandre-Dunkerque.

Trames vertes et bleues



© Communauté urbaine de Dunkerque



Là encore, il convient de préserver et de valoriser ce patrimoine naturel. Cela peut être fait de différentes manières : inventorier ces espaces, les gérer (par exemple via le conservatoire du Littoral), les sanctuariser en maîtrisant les espaces fonciers et, bien sûr, certains lieux remarquables sont inscrits comme réserves naturelles (Dune Marchand, Vallon de la Petite Becque, Etangs du Romelaere, réserve du Puythouck)...

● Créer des corridors écologiques avec les trames vertes et bleues

Dans le monde entier, ces dernières décennies, la biodiversité recule. Différentes actions sont menées, partout, pour enrayer ce phénomène.

C'est ainsi qu'ont été travaillées les notions de trame verte et bleue. Concrètement, il ne s'agit plus seulement de s'occuper de la préservation des « réservoirs de biodiversité » mais aussi d'assurer des « corridors écologiques » permettant la circulation de la faune et de la flore entre les zones où la biodiversité est la plus riche.

Sur la question des paysages, de la protection des espaces naturels ou encore des trames vertes et bleues, l'avantage, la force du SCoT, c'est sa cohérence globale ; il permet, par exemple, de protéger tous les éléments du petit patrimoine, de limiter les consommations foncières et ne de pas « miter » les espaces ouverts en travaillant de manière intercommunale ...

L'enjeu du SCoT, sur cet aspect est de favoriser la mise en œuvre d'actions d'une préservation plus juste, plus homogène, plus efficace et plus harmonieuse de la nature et des horizons.



En savoir plus

● Eau : préserver la ressource



En savoir plus

Une des principales particularités de la région Flandre-Dunkerque est l'omniprésence de l'eau. Elle est partout ! Et pourtant, pour la consommation d'eau potable des habitants du territoire, il faut la faire venir de chez les voisins de l'Audomarois.

Pour le territoire, l'eau constitue donc un immense défi aux multiples enjeux avec notamment la gestion de la ressource, l'approvisionnement, la question spécifique de l'eau industrielle, la préservation des éco-systèmes aquatiques en eaux douces et maritimes, la protection de la santé publique en assainissant et en prévenant la pollution des eaux douces.



En savoir plus

● Diversifier les sources d'énergie

Les Lois Grenelle I et II ainsi que la Loi de transition énergétique pour la croissance verte visent une croissance énergétique économe.

En 2014, les consommations énergétiques sur le secteur de la Communauté urbaine de Dunkerque sont issues principalement du secteur résidentiel (47%) et de l'industrie (35%).

La région a déjà entrepris des actions pour la maîtrise énergétique dans le but de renforcer le développement d'autres énergies renouvelables ou de récupération en s'appuyant sur les ressources locales. Il y a notamment de nombreux potentiels de développement et d'amplification des énergies renouvelables comme les

L'eau est une question primordiale sur le territoire pour garantir un accès juste, pour tous, à une eau de qualité, aujourd'hui et demain tout en permettant le maintien de toutes les activités (industrie, artisanat, agriculture, tourisme, loisirs...)

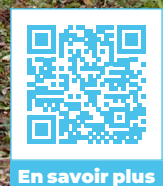
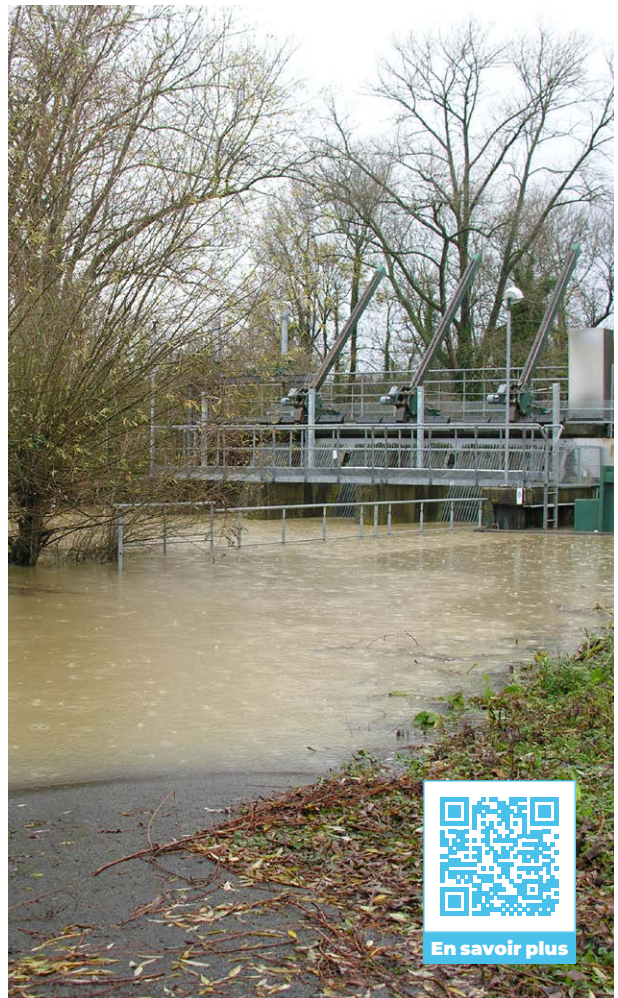


© Ivan Kurmyshov - fotolia.com

éoliennes terrestres ou encore l'énergie solaire afin de limiter le réchauffement climatique. Il est aussi possible de s'appuyer sur la production d'énergie issue des industries du territoire.

● Prévenir les risques

Le changement climatique oblige à prendre en compte les impacts sur le territoire, tels que la submersion marine ou les inondations ; des phénomènes qui peuvent être amplifiés si l'urbanisation dans les secteurs les plus sensibles n'est pas maîtrisée. Les localités doivent trouver des solutions en ce qui concerne la gestion du territoire, privilégier la rétention des eaux pluviales le plus en amont possible. Toutefois, les risques naturels sont pris en compte dans les principales zones d'aléas ce qui limite la vulnérabilité des populations. Par ailleurs, les risques technologiques sont liés particulièrement à l'industrie et au transport de matières dangereuses, sans oublier le centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines.



Inondations continentales © Communauté urbaine de Dunkerque

Partie 1

Flandre-Dunkerque, un environnement exceptionnel



© Communauté urbaine de Dunkerque

● Préservez la qualité de l'air



En savoir plus

Malgré une qualité de l'air relativement bonne, notamment au sein des espaces préservés de toute nuisance, la région Flandre-Dunkerque connaît des épisodes de pollution, principalement liés au secteur industriel qui en fait le 1^{er} émetteur de CO₂ industriel de France .

Le développement de stratégies en vue de réduire les gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air sont un enjeu primordial pour préserver la santé des habitants.

Des actions transversales ont déjà été menées et continuent d'être conduites à travers, notamment, la promotion des mobilités alternatives à la voiture. De plus, des partenariats entre les industries et les collectivités voient le jour pour mobiliser toutes les énergies afin de développer des solutions de neutralité carbone et faire cohabiter activité économique et qualité de vie.

● Réduire les nuisances

Les Plans de prévention du bruit dans l'environnement protègent les zones de calme sonore. Même si la présence de zones de calme et la localisation des industries importantes situées principalement sur le littoral ont un faible impact sonore, les quatre



En savoir plus



© Happy Day

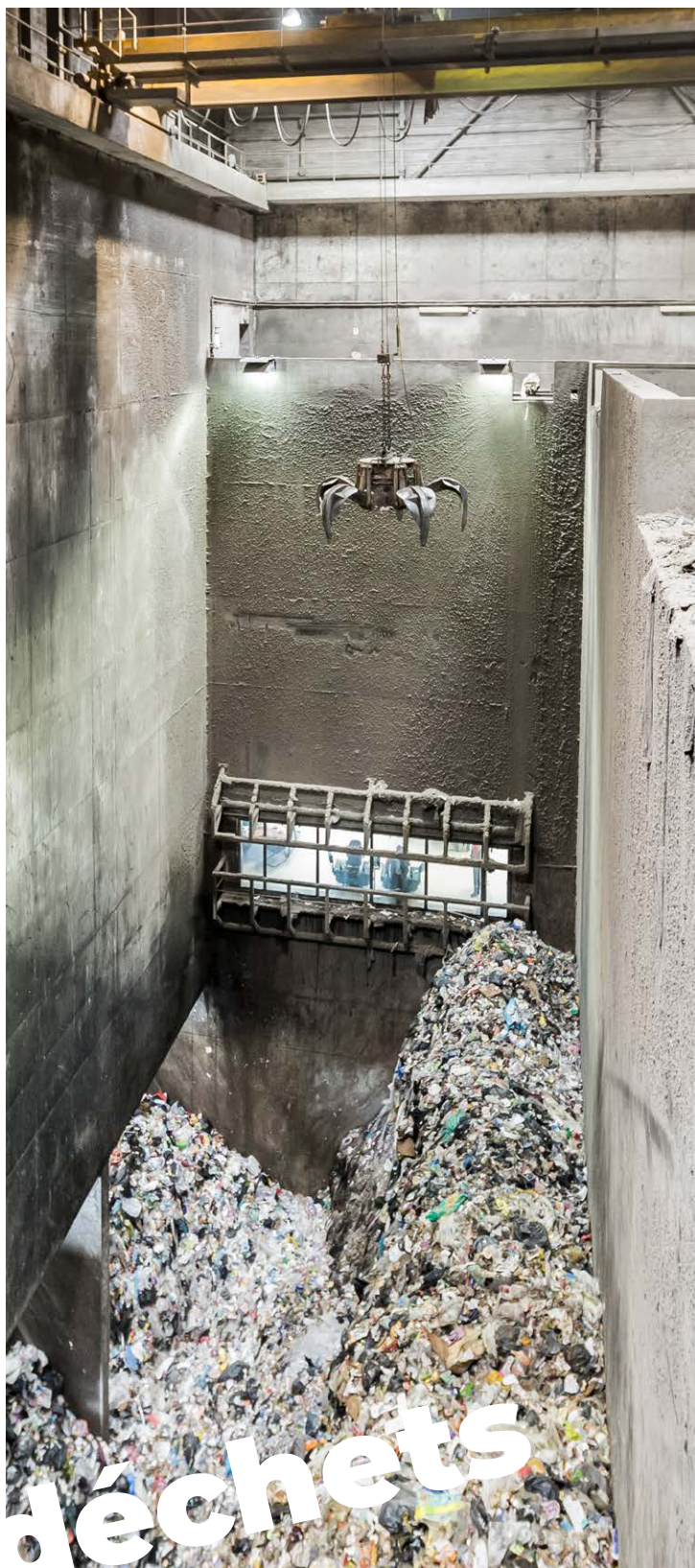
voies routières et infrastructures ferrées sont une source de nuisances sonores et font l'objet d'un classement de catégorie 1 sur le territoire. **En effet, 91,8 % de la population est exposée au bruit routier sur le périmètre de la CUD.** Ce sont des problématiques connues, prises en compte et encadrées qui consistent à diminuer la pollution sonore et prévenir l'exposition au bruit de la population. Des plans en faveur du reboisement de certaines zones ainsi qu'une mobilité réduisant les déplacements automobiles sont mis en avant, avec entre autres la refonte du réseau de transports en commun.

● Gérer et réduire les déchets

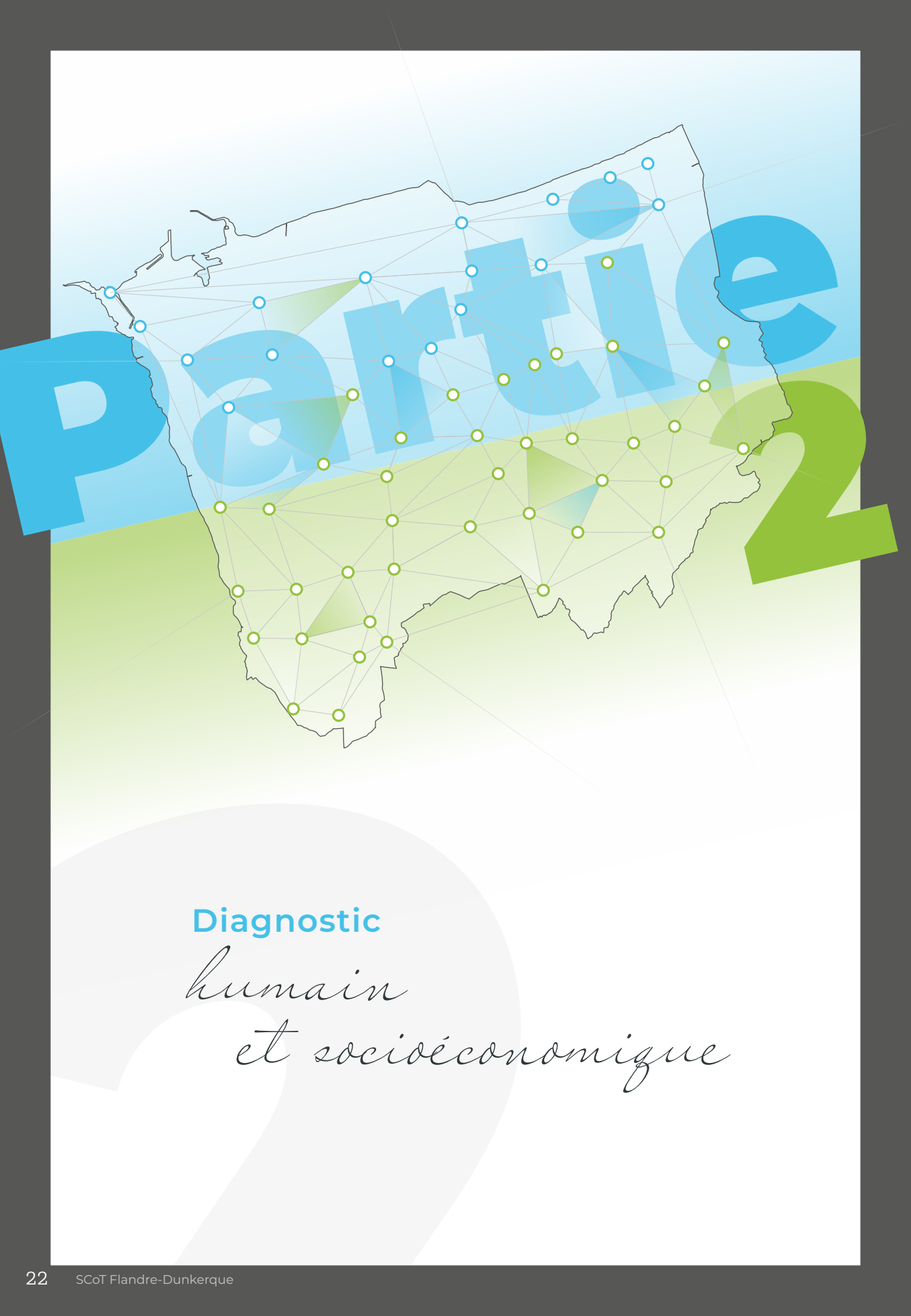
De nombreux dispositifs et initiatives sont engagés quant au traitement des déchets de par les équipements de tri mais aussi de par la politique zéro déchet zéro gaspillage, l'éco-emballage... La valorisation énergétique des déchets verts est une ressource qui peut encore se développer. **Les principaux enjeux de ce sujet sont la réduction des déchets par des actions de sensibilisation, ainsi que la capacité à répondre aux différents besoins concernant le traitement des déchets spéciaux, des déchets radioactifs et le recyclage des déchets de soins.** Il faut donc que la gestion des déchets soit un processus de gestion au niveau local afin de respecter l'environnement et de réduire la pollution.



En savoir plus



© Jean-Lionel Dias (PWP pour TIRU)



Diagnostic

*humain
et socioéconomique*

● Stabiliser le nombre d'habitants

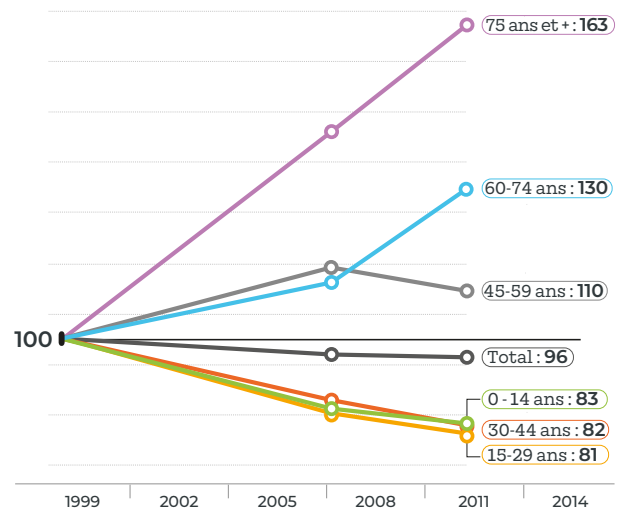
La région Flandre-Dunkerque perd des habitants, et en particulier des jeunes partant pour leurs études ou pour un emploi. Ce phénomène migratoire accentue le phénomène général de vieillissement de la population et a également un impact sur la structure des ménages, caractérisée par une augmentation des ménages d'une personne. Le niveau de vie des ménages est plus faible qu'au niveau national. La région Flandre-Dunkerque n'échappe pas à une spatialisation des ménages basée sur le revenu.

● Diversifier et enrichir l'offre de soins

La situation sanitaire de la population révèle de vraies préoccupations ; une espérance de vie plus faible, une mortalité précoce plus importante, une hausse prévisible de la dépendance, une obésité importante. Le développement d'un urbanisme favorable à la santé qui permet de pratiquer des modes actifs de déplacement en lieu sûr et adapté peut être une réponse à l'amélioration de certaines caractéristiques sanitaires de la population.

Parallèlement l'offre de soins montre des signaux faibles ; un nombre de médecins généralistes et spécialisés en baisse, et par voie de conséquence, un accès aux soins plus difficile. Le développement du recours au maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ne permet plus de juger de la suffisance ou non des structures spécialisées sur le territoire. L'enjeu est de développer, en région Flandre-Dunkerque, une offre renouvelée dans ses formes et adaptée aux besoins.

L'évolution de la population par tranche d'âge Entre 1999 et 2014



Source : AGUR, INSEE recensement 2014



En savoir plus

© Communauté urbaine de Dunkerque

Logement



En savoir plus

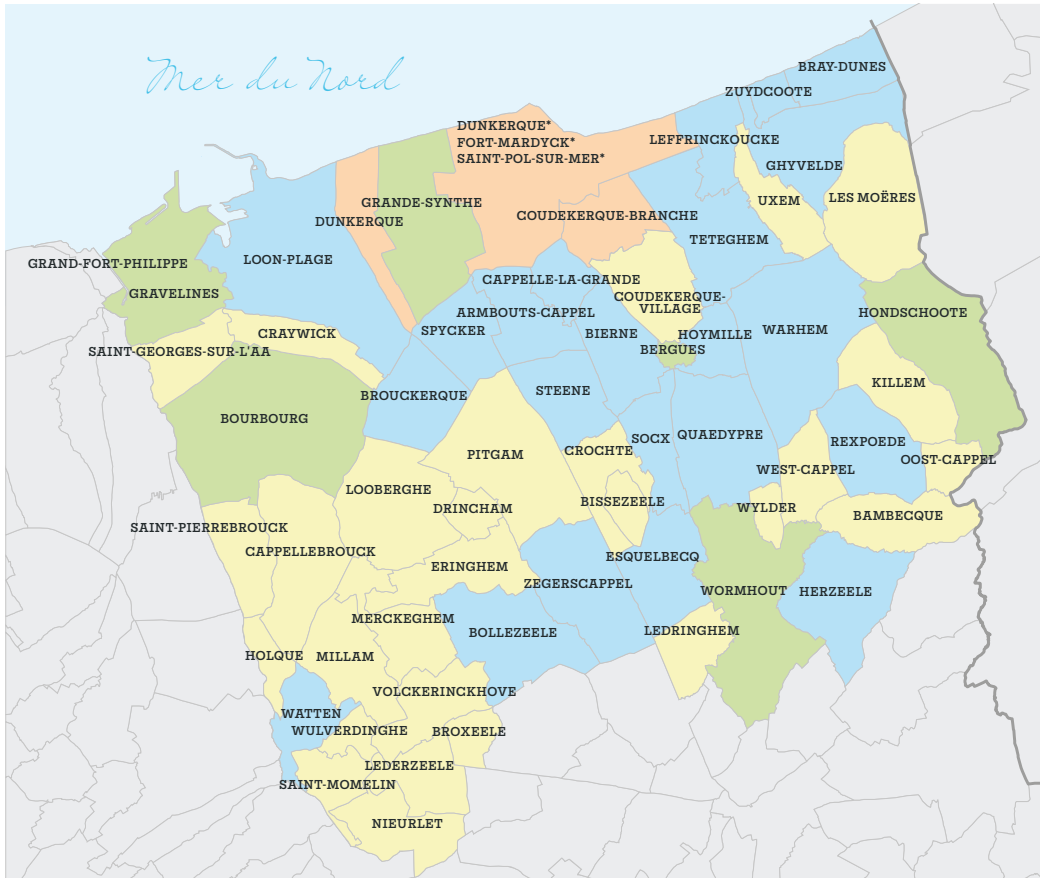
● Proposer le bon logement au bon moment

La région Flandre-Dunkerque a retenu un scénario démographique de stabilité de sa population. Par ses caractéristiques sociodémographiques, elle a besoin de nouveaux logements pour ses ménages de plus en plus nombreux, et pour permettre un parcours résidentiel adapté aux besoins à chaque période de la vie. La production nécessaire à cette ambition est estimée entre 900 et 1000 logements/an.

Au regard des niveaux de vie des ménages, la demande en logement social reste importante : 61% des ménages pourraient y prétendre. L'enjeu est de maintenir le niveau de production de logements sociaux.

Si aujourd'hui, le secteur du logement individuel connaît une tendance de diminution de la taille de la parcelle, en partie liée aux effets combinés de la hausse du prix du foncier, des conditions difficiles d'obtention des prêts et de la situation économique des ménages sont également à souligner.

La production de logements devra poursuivre les efforts en matière d'optimisation du foncier. Une plus-value est à rechercher sur des formes urbaines répondant aux attentes de la population. Le potentiel de renouvellement urbain de chaque commune de la région Flandre-Dunkerque devra être exploité. La mise à jour des enveloppes urbaines contribuera à affiner ce potentiel. Le logement des publics spécifiques présente des situations différentes : pour les mal-logés ou sans logement, il manque des logements dont les besoins sont estimés à environ 600. L'accueil des personnes âgées dépendantes nécessiterait à terme le besoin de 1250 places d'ici 2030. Cependant, les politiques publiques de maintien à domicile ont un impact direct sur l'estimation de ce besoin, notamment en termes de construction de structures spécifiques. Le logement des étudiants est, quant à lui, satisfait. Enfin, pour l'accueil des gens du voyage, il reste 46 places en aire d'accueil à réaliser pour répondre au schéma départemental 2012-2018, en cours de révision.



Le classement des villes selon leurs équipements

Source : SCoT - ACUR, Diagnostics socio-économiques

- Supérieure
- Intermédiaire
- Proximité
- Peu d'équipements

Une ville est classée « supérieure », « intermédiaire » ou « de proximité » si elle possède au moins 50 % des types d'équipements de la gamme retenus par l'INSEE, quel que soit le nombre d'équipements par type. Si le seuil de 50 % n'est pas atteint alors elle est classée en « peu d'équipements ».



En savoir plus

● Maintenir la qualité d'équipements du territoire

La région Flandre-Dunkerque est dotée d'équipements et de services qui répondent aux besoins des habitants (en termes de proximité et de niveau d'équipements). Les équipements présents assurent également le rayonnement de la région Flandre-Dunkerque au-delà de son périmètre institutionnel.

Compte tenu de l'ambition démographique, les équipements actuels répondront également aux besoins futurs d'ici 2035. Les mises en réseau d'équipements culturels permettent de faciliter l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire, sans qu'il n'y ait de zone blanche. L'évolution démographique, caractérisée par un vieillissement de la population, n'entraîne pas de nouveaux besoins en équipement

scolaire. La tendance est à la fermeture ou au regroupement pédagogique. Il en est de même de l'accueil des jeunes enfants dont les besoins sont (et seront) couverts.

Sur le plan sportif, les modernisations d'équipements et la réalisation du centre aquatique intercommunal de la CCHF vont permettre d'améliorer l'accès au sport des habitants. Le projet d'un équipement sportif porté par la CUD et la région, devrait contribuer à augmenter le rayonnement de la région Flandre-Dunkerque, en matière de sport de haut niveau.

Ainsi, le nombre et le niveau des équipements existants ainsi que les projets de développement vont renforcer la possibilité de pratiquer sports et loisirs dans la région Flandre-Dunkerque.

En matière d'aménagement numérique, les enjeux sont de deux ordres : garantir les moyens de raccordement au réseau déployé au niveau régional (que ce soit par les opérateurs publics et privés) et développer les usages numériques pour un meilleur accès aux services de toute nature, et en particulier aux services publics.

● Se déplacer mieux et autrement

La région Flandre-Dunkerque se caractérise par une mobilité dominée par la voiture. Les alternatives existent : train, bus urbain ou car interurbain, mais révèlent des niveaux de desserte et de performance très différents selon les secteurs.

Au vu de ces constats, l'enjeu en matière de mobilité des personnes est de donner à chaque habitant et usager une capacité de mobilité équitable garantissant l'accès aux services, emplois, équipements, commerces...

cette capacité de mobilité doit également être pensée au regard des enjeux environnementaux (pollution, nuisances, économie d'énergie, consommation d'espace...).

Le développement de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle sera recherché, tout comme l'organisation du développement en fonction des solutions de mobilité existantes ou projetées. Les modes actifs sont également des solutions à promouvoir tout comme le développement de l'intermodalité.

● Créer les emplois de demain

Après avoir connu une période de diminution du nombre d'emplois, la région Flandre-Dunkerque connaît une certaine stabilité, bien que la situation soit différente selon les secteurs d'activités.

Des potentiels de créations d'emplois encore peu exploités...

Très spécifique, le tissu économique de la région Flandre-Dunkerque connaît une lente mutation du fait notamment du faible renouvellement des entreprises. Plusieurs secteurs à faibles gains de productivité présentent un potentiel sur le territoire (compte tenu notamment des revenus disponibles à moins d'une demi-heure de Dunkerque, de l'atout du balnéaire, de la base économique industrielle du territoire...). Il s'agit notamment d'activités relevant de l'économie résidentielle, des activités de soutien aux entreprises, en particulier l'informatique (programmation, conseil et autres), le conseil de gestion, les services administratifs aux entreprises, et des services dans le bâtiment et de l'aménagement paysager. L'innovation dans l'industrie



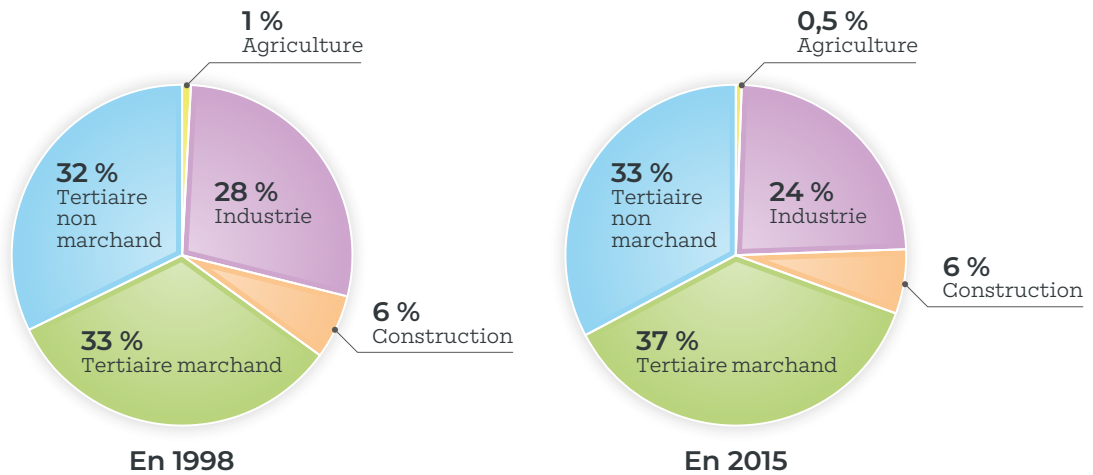
En savoir plus



En savoir plus

La répartition des salariés

par secteurs d'activité dans la zone d'emploi



Source : INSEE - Estimation d'emplois localisés 2015

manufacturière et le développement progressif de nouvelles activités (centre d'appel, projet Innocold, OVH data centre...) sont des premières pistes vers le développement des emplois de services à l'industrie.

La troisième révolution industrielle avec le développement des usages et services du numérique, le développement de l'économie circulaire ainsi que le redéploiement énergétique sont des sources de diversification que la région Flandre-Dunkerque souhaite (et peut) saisir.

Enfin, le projet de développement stratégique CAP2020 porté par le Grand Port Maritime de Dunkerque constitue une locomotive à ce changement économique. Le développement de la capacité portuaire, combiné à un nouveau potentiel de développement économique d'activités en lien avec l'activité maritime, auront une répercussion sur le développement du nombre d'emplois.

● Développer le potentiel économique lié à la mer

Le Port de Dunkerque est l'une des locomotives économiques majeures de la région Flandre Dunkerque. Son rayonnement est un gage d'attractivité pour la Région Hauts de France pour qui le port est à la porte d'entrée Nord-Europe, et au niveau territoire national pour positionner la France au premier rang du commerce international. Le projet CAP2020 est un projet majeur pour le territoire tant en termes de dynamisme économique que d'aménagement du territoire. Les enjeux portent sur la réussite de ce changement d'orientation portuaire : positionner Dunkerque-Port dans le marché du conteneur aura des incidences positives sur le marché de l'emploi, le développement des activités, et l'attractivité de la région Flandre Dunkerque. Concernant l'exploitation des ressources maritimes, et notamment la pêche et l'aquaculture, les enjeux portent

sur le maintien et/ou l'amélioration des conditions d'exercice de ces deux activités.

● Dynamiser le commerce

Depuis plusieurs années, la région Flandre-Dunkerque connaît une hausse de la part des achats réalisés à l'extérieur de sa zone de chalandise. Entre 2010 et 2014, cette hausse s'est poursuivie pour atteindre 17,6%, avec quelques évolutions importantes. Les destinations comme Calais et la Belgique baissent alors que Lille et plus encore le e-commerce sont de plus en plus plébiscités.

En matière commerciale, la région Flandre-Dunkerque est un territoire globalement attractif, avec des marges de manœuvre possibles pour le renforcement de l'offre sur des achats occasionnels légers et des achats exceptionnels. L'évasion

commerciale pourrait être réduite notamment sur l'équipement de la personne et l'ameublement, tout en prenant en compte le poids grandissant du e-commerce sur ces catégories de produits.

Cependant, l'organisation spatiale de l'offre de périphérie est peu lisible et les équipements commerciaux parfois vieillissants. Le sud et l'ouest du territoire littoral présentent un éparpillement de l'offre commerciale de périphérie, rendant l'armature commerciale peu lisible. Des implantations commerciales ont été réalisées dans certaines zones d'activités (Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Faubourg de Cassel...) avec pour conséquence de réduire la lisibilité, en termes de vocation de ces espaces.

Certains pôles commerciaux ont de réels besoins de modernisation, tant concernant les espaces publics que



En savoir plus



Esquelbecq



© www.colorspot.net - AdobeStock

privatifs (route de Bergues, route de Furnes, Carrefour Dunkerque-Saint Pol-sur-Mer, Cora Coudekerque-Branche...). Certaines centralités urbaines plus dynamiques rayonnent plus largement que leur bassin de vie et/ou présentent des aménagements adaptés et qualitatifs favorables au maintien de la fonction commerciale. C'est notamment le cas de Gravelines, Wormhout, Bergues et de Dunkerque. Cependant, pour certaines d'entre elles, il existe un enjeu de redynamisation commerciale au vu du taux de vacance et des linéaires commerciaux discontinus. Enfin, la région Flandre-Dunkerque n'est pas épargnée par le développement d'une offre de proximité, dans les pôles périphériques et sur les lieux de flux, directement concurrentiel des centralités communales (exemples de route de Furnes, route de Bergues, Faubourg de Cassel, des magasins Aldi intégrant boucherie/boulangerie...).

● Préserver les terres agricoles et développer les circuits courts

L'agriculture, sous toutes ses formes, est une composante majeure de la région Flandre-Dunkerque, de par la surface qu'elle couvre. De plus, plusieurs productions agricoles présentent une filière complète : de la production à la transformation, en passant par le stockage et le transport, dont notamment via Dunkerque-Port. Il n'en demeure pas moins que le nombre d'exploitations et d'emplois agricoles diminue.

L'enjeu premier consiste à maintenir cette activité, en garantissant de bonnes conditions d'exploitation. Il faudra trouver des solutions pour garantir le renouvellement des chefs d'exploitation et la transmission des exploitations, afin que les terres agricoles ne perdent pas leur usage productif. L'une des difficultés identifiées sur la région Flandre-Dunkerque est l'installation



En savoir plus

de jeunes agriculteurs, en raison de la cherté des terres agricoles et du peu de disponibilités foncières.

La préservation de l'agriculture revêt aussi une importance particulière en matière d'alimentation locale. Une meilleure alimentation, diversifiée et produite localement, permet d'améliorer la santé et de réduire l'impact environnemental de la consommation. Il s'agira de permettre le développement d'une agriculture de proximité afin de répondre aux besoins d'une alimentation plus saine, et d'une agriculture durable qui préserve l'environnement et la santé. Le développement des MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) sera encouragé, tout comme le développement d'outils numériques pour engager l'agriculture sur la voie d'une mutation.

Enfin, la pression de l'urbanisation devra être contrôlée afin de préserver des espaces à vocation agricole.

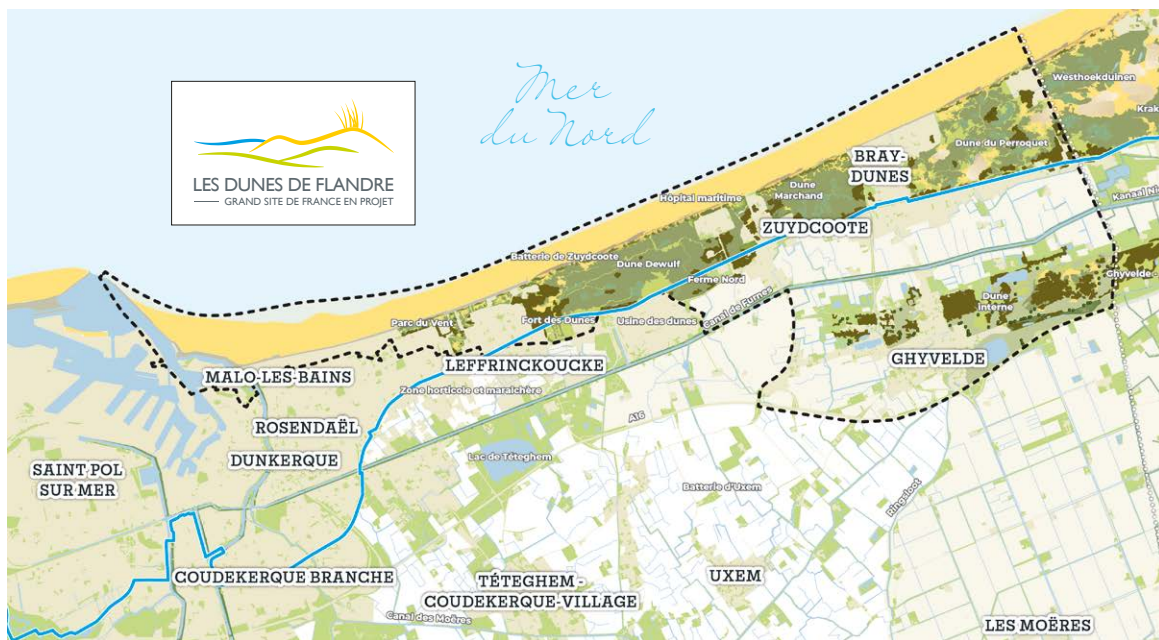
La dynamique de réduction de la consommation foncière y contribue largement. De même, les règles de réciprocité devront être garanties pour assurer de bonnes conditions de travail.

● Renforcer l'attractivité du territoire

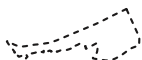
La région Flandre-Dunkerque est dotée d'équipements et d'une diversité paysagère qui lui confèrent de nombreux atouts d'un point de vue touristique. Sa position frontalière et la coopération touristique qui l'anime comptent également parmi les atouts. La labellisation en Grand Site de France, actuellement en cours, devrait renforcer cette attractivité. Forte de lieux significatifs dédiés au tourisme patrimonial, balnéaire et



En savoir plus



Les Dunes de Flandre, Grand Site de France en projet



Périmètre de l'opération Grand Site des Dunes de Flandre

Source : Interreg - VEDETTE

culturel, la région Flandre-Dunkerque affiche néanmoins quelques axes dont le développement permettrait à terme de renforcer son attractivité.

Il s'agit en particulier :

- du renforcement de la valorisation d'un patrimoine bien présent mais souvent méconnu, délaissé voire abandonné : patrimoine industriel, patrimoine religieux, patrimoine naturel, petit patrimoine rural, patrimoine littoral et de la reconstruction... ainsi que des espaces naturels (lacs de Tétéghem, et d'Armbouts-Cappel, Bois des Forts, Parc de l'Estran...)
- de la préservation du patrimoine exceptionnel, allié à de bonnes conditions de fréquentation et à une gestion harmonisée franco-belge (pour la partie Est du littoral)
- du développement de certaines filières, et notamment celles des sports de nature, de la thématique des conflits militaires (avec une dimension transfrontalière franco-anglaise), du tourisme industriel et portuaire.
- de la montée en gamme des hébergements (dont l'offre est relativement complète) pour retenir des touristes plus exigeants en matière d'accueil et d'offre de service : modernisation des campings souvent anciens, très résidentiels et peu qualitatifs ; intégration des aires de camping-cars, montée en gamme de l'hôtellerie...
- de la structuration en complémentarité des offres touristiques sur le territoire et avec nos voisins belges, du Calaisis et de l'Audomarois grâce à un maillage et des connexions des itinéraires pédestres, cyclistes et équestres,

accompagnés du développement de services attenants (café-rando par exemple). L'enjeu touristique de la région est d'augmenter la durée de séjour sur le territoire.

● Organiser les transports de marchandises et les déplacements

La situation géographique privilégiée de la région Flandre Dunkerque et l'importance des flux concentrent des enjeux considérables en matière de transport de marchandises. D'autre part, le développement économique de la région Flandre Dunkerque et de son port, ainsi que les projets des territoires voisins, comme le projet Calais Port 2015, engendreront une hausse de l'ensemble des flux. L'un des enjeux majeurs est donc de poursuivre la réflexion intégrée autour du report modal, notamment au regard des évolutions prévisibles des conditions de circulation sur l'A16.

L'ouverture attendue du canal Seine-nord Europe permettra à terme d'étendre l'hinterland fluvial du port, notamment vers la Picardie et la région parisienne, et augmentera le trafic fluvial en Flandre Dunkerque.

La particularité du territoire réside notamment dans les liens étroits entre la ville et le port, en mêlant transport de marchandises, flux de véhicules légers, réseaux de transports en commun... Ainsi, l'enjeu dans le cadre du SCoT est de favoriser une cohérence d'ensemble du transport de marchandises et des déplacements.

La loi Littoral

La région Flandre-Dunkerque est un territoire littoral, bordé par la mer du Nord.

S'y applique, depuis 1986, la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite loi Littoral.

Les communes concernées sont riveraines de la mer du Nord. Il s'agit des communes de Bray-Dunes, Dunkerque, Ghyvelde, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage et Zuydcoote.

Sur ces communes, l'application de cette loi doit permettre un développement de l'urbanisation tout en protégeant les espaces et milieux naturels spécifiques, en préservant les activités économiques liées à la proximité de l'eau et en garantissant un accès du public au Littoral.

Des coupures d'urbanisation ont été définies. Elles vont empêcher que l'urbanisation des communes, en façade de la mer, ne se rejoignent. Elles sont localisées à l'ouest de Grand-Fort-Philippe, entre les quartiers de Petit-Fort-Philippe et des Huttes et la zone industrialo-portuaire à Gravelines, entre le quartier de l'usine et le centre urbanisé de Leffrinckoucke, l'ouest de Zuydcoote, et entre les communes de Zuydcoote et de Bray-Dunes. Sur le territoire portuaire, deux coupures d'urbanisation ont été définies : il s'agit de la coulée verte de Mardyck, et de l'espace naturel situés entre BASF et HSWT d'un côté et SNF de l'autre.

Plusieurs espaces naturels remarquables littoraux ont été identifiés : la partie du Platier d'Oye située à Grand-Fort-Philippe, la zone Natura 2000 Dunes de la plaine maritime flamande ainsi que les dunes littorales de Leffrinckoucke, Ghyvelde, Zuydcoote et Bray-Dunes, la dune fossile de Ghyvelde, les espaces de dunes relictuelles des quartiers balnéaires de l'est de Malo-les-Bains,

les espaces dunaires en front de mer de Leffrinckoucke. Sur le territoire portuaire, des espaces remarquables ont été délimités au sud de la jetée des Huttes, à l'entrée et au sud du canal des Dunes, tout au long de la digue du Break - Dunes du Clipon.

Les espaces urbanisés qui peuvent se développer ont été classés soit en agglomération, soit en village soit en autres espaces urbanisés. Leur délimitation répond à des critères relatifs au nombre de construction, la densité, la présence d'équipements. Les solutions de développement sont possibles en continuité du tissu bâti existant pour les agglomérations et les villages, et uniquement dans l'emprise bâtie pour les autres espaces urbanisés.

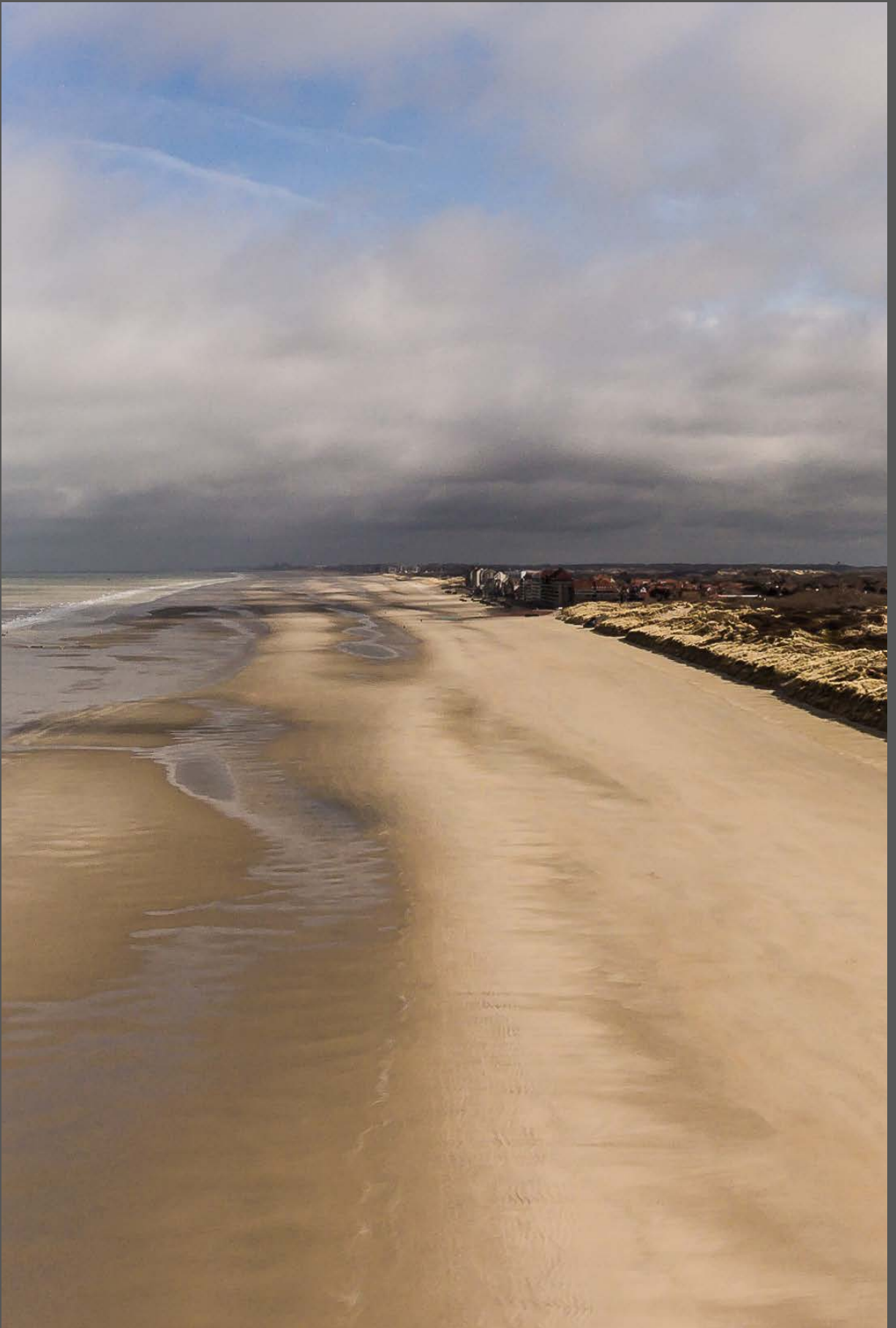
Les espaces agglomérés sont constitués par :

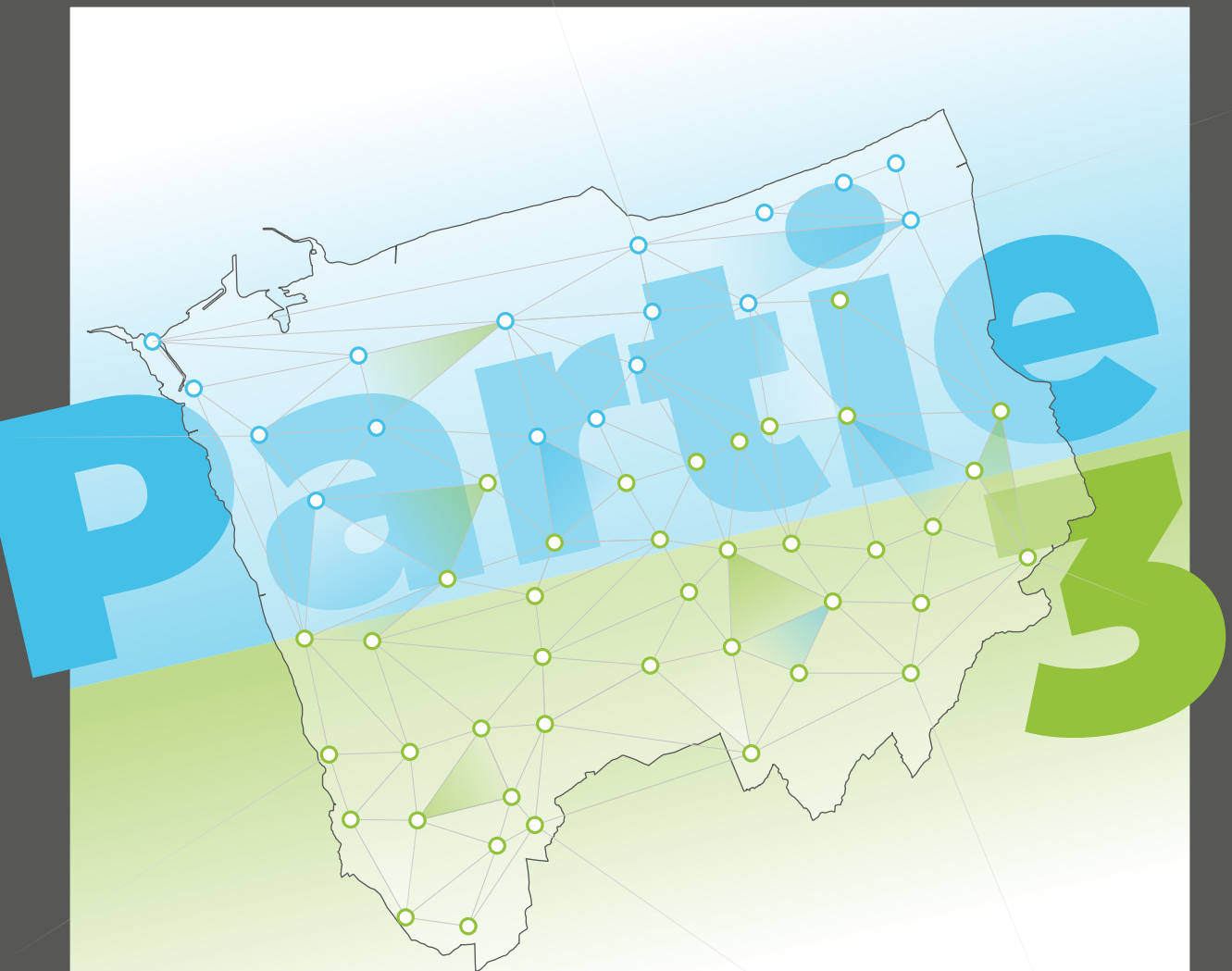
- les secteurs urbanisés centraux et continus de Grand-Fort-Philippe et de Gravelines,
- les secteurs urbanisés centraux et continus (de Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke,
- les secteurs urbanisés centraux de Loon-Plage, de Zuydcoote, de Bray-Dunes et de Ghyvelde.

Ont été classés en village :

- la cité des Dunes, sur la commune de Leffrinckoucke,
- Leffrinckoucke-Village, sur la commune de Leffrinckoucke,
- Mardyck sur la commune de Dunkerque.

Les autres secteurs urbanisés sont composés d'équipements d'intérêt collectif qui ont des projets de développement nécessaires à la continuité de services. Il s'agit de la Maison d'accueil spécialisée, la Dune aux Pins, à Ghyvelde, de l'Hôpital maritime de Zuydcoote, la Ferme Nord située à Zuydcoote (future maison du Grand site).





Un développement

*harmonieux, solidaire
et complémentaire*

2 ambitions pour le territoire :

*l'humain,
et l'eau*

Après avoir établi, analysé et débattu les éléments de diagnostic, les élus du SCoT, en concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire, ont élaboré un véritable projet politique. Il s'agit de projeter le territoire à un horizon de 20 ans et ainsi de définir des ambitions, des objectifs. La Loi SRU impose de formaliser ce projet dans un document appelé **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Dans ce cadre, les élus du SCoT Flandre-Dunkerque ont déterminé deux grandes ambitions de territoire et quatre ambitions de développement.

L'humain et l'eau, deux ambitions de territoire :

- Vers une nouvelle dynamique démographique de la région Flandre-Dunkerque
- Relever les défis liés à l'eau, enjeu central pour l'avenir d'un territoire littoral et de polder

Quatre ambitions de développement pour mieux vivre ensemble :

- Relever le défi de la mutation et du développement économique de la région Flandre-Dunkerque
- Relever le défi de la transition énergétique dans un territoire industriel et de polder
- Vers une région Flandre-Dunkerque territoire d'accueil et d'épanouissement de ses habitants
- Vers un développement équilibré et durable de la région Flandre-Dunkerque



En savoir plus



© Communauté urbaine de Dunkerque

● Stabiliser le nombre d'habitants !

Lors du lancement de la « sidérurgie sur l'eau », il y a environ 60 ans, le territoire a connu une très forte évolution de sa population. De nombreuses familles sont venues chercher un emploi et se sont implantées, durablement, dans la région Flandre-Dunkerque. Aujourd'hui, au contraire, le territoire fait face à un double phénomène : le vieillissement et la diminution de sa population, notamment, parce que les jeunes s'en vont au moment de leurs études supérieures.

Les élus du SCoT Flandre-Dunkerque ont décidé d'inverser cette dynamique démographique, d'autant plus que l'activité économique du territoire, compte-tenu de sa pyramide des âges, va nécessiter de nouveaux besoins en main d'œuvre et créer de nouveaux emplois. Ainsi, en croisant les perspectives démographiques et économiques, il est envisageable d'atteindre 257 000 habitants en 2035 simplement pour maintenir l'activité économique.

Bien évidemment, dans un projet de territoire, toutes les thématiques sont étroitement liées ; mais c'est sans doute particulièrement vrai pour la démographie ; regagner des habitants, cela implique d'être attractif, d'améliorer sa qualité de vie (et donc, par exemple, ses paysages ou ses logements), de créer des emplois... Tous ces leviers devront, bien sûr, être actionnés. Mais l'élément central de cette stratégie est aussi de s'appuyer sur le potentiel de la transition énergétique. Grande plateforme industrialo-portuaire et pôle énergétique de niveau européen, le territoire possède de nombreux atouts. Depuis plusieurs années, il s'est lancé dans un nouveau modèle de développement économique fondé sur l'économie circulaire et la neutralité carbone. Aujourd'hui, sont en train de se créer la qualité de vie et les emplois de demain.

● Vivre avec l'eau

La région Flandre-Dunkerque se caractérise par l'omniprésence de l'eau et de polder : territoire gagné sur la mer grâce aux systèmes des wateringues asséchant les marais, territoire bordé par un fleuve côtier l'Aa et enfin



Inondations continentales

territoire traversé par la rivière Yser. Il s'agit d'un incontestable atout pour la qualité des paysages. Mais cela signifie que la gestion hydraulique est essentielle et nécessite d'être envisagée à la fois comme facteur de risque et comme atout de qualité de vie.

Garantir la sécurité

La première priorité des élus du SCoT sur la question de l'eau, c'est de garantir la sécurité des biens et des personnes en prenant en compte tout autant les potentielles submersions marines que les inondations continentales. Le meilleur moyen de se prémunir de ces risques, c'est de les prendre en compte dans l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement. Cette même démarche devra aussi s'appliquer pour les autres risques détectés sur le territoire, technologique, par exemple.

Par ailleurs, des mesures spécifiques seront mises en place, notamment dans le cadre de la compétence GEMAPI comme la lutte contre l'érosion du trait de côte.

Il convient aussi de s'appuyer sur les atouts du territoire pour aider à la prévention des risques en préservant les zones de tamponnement.

Préserver la ressource

Paradoxalement, malgré l'omniprésence de l'eau sur son territoire, la Région Flandre-Dunkerque est obligée de s'alimenter en eau potable hors de son territoire. Plus qu'ailleurs, chacun doit donc être conscient de l'immense valeur de cette ressource. Pour la préserver, aujourd'hui et demain, il convient de développer la récupération des eaux de pluie pour des utilisations ne nécessitant pas d'eau potable mais aussi de lutter contre le gaspillage et de limiter les pollutions.

Partie 3

Un développement harmonieux, solidaire et complémentaire

Pérenniser le système hydraulique existant

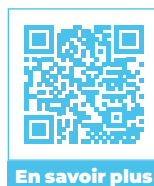
Gagné sur l'eau, le territoire nécessite très régulièrement d'évacuer les eaux continentales par un système de pompage ; ce dispositif doit être entretenu et amélioré pour limiter ses impacts et optimiser son efficacité.



Les Moères

4 ambitions

de développement



● Ambition 1 : engager le territoire dans un nouveau modèle de développement économique

Aujourd'hui, l'emploi est au cœur des préoccupations de chacun ; il constitue aussi un des principaux facteurs d'attractivité d'un territoire. Dans un contexte de bouleversement de l'économie, il convient d'atteindre un double objectif : pérenniser les

activités phare du territoire mais aussi favoriser le développement de nouvelles filières.

Miser sur le Grand Port

Force économique majeure du territoire, porte ouverte sur le monde entier, le Port constitue un atout sur lequel il faut miser notamment en développant la desserte avec son hinterland, qui sera facilitée grâce à la future liaison fluviale permise par



Le Port Ouest



agriculture

le Canal Seine Nord Europe. Le Port peut aussi constituer un écosystème exemplaire pour la mise en place d'une économie circulaire et la création de nouvelles activités liées à la transition énergétique.

Valoriser les atouts et savoir-faire

Plateforme industrielle majeure ayant mené très tôt des expériences d'économie circulaire (telles que les réseaux de chaleur), le territoire doit poursuivre sur cette voie en multipliant les synergies entre ses acteurs.

Il convient aussi de valoriser la position privilégiée de la région Flandre-Dunkerque, en connexion immédiate avec la Belgique et porte maritime naturelle de la métropole lilloise.

Pour développer ses activités, le territoire doit poursuivre l'aménagement de zones économiques tout en veillant à leur juste dimensionnement.

Développer une agriculture plurielle

Territoire agricole important, exportateur, la région Flandre-Dunkerque doit pérenniser cette activité qui a connu plusieurs crises, en misant sur des modes de cultures plus durables et de proximité. Il s'agira aussi d'encourager la diversification des exploitations, notamment en lien avec le tourisme.

Développer le tourisme et l'économie résidentielle

Les atouts patrimoniaux du territoire sont nombreux, divers et de grande qualité. Il convient donc de les préserver, de les valoriser et d'optimiser les conditions d'accueil (logement) pour développer le tourisme mais aussi pour attirer de nouveaux habitants recherchant une meilleure qualité de vie.



A16 - Sortie 52 Gravelines/Bourbourg © Happy Day

Fluidifier les déplacements

La région Flandre-Dunkerque est un territoire sur lequel on se déplace beaucoup (hommes et marchandises) ; ce qui entraîne parfois une saturation du réseau routier et des nuisances. C'est la raison pour laquelle il faut miser sur les modes de déplacement alternatifs (transports en commun et modes doux) Le développement du port aura, lui aussi, un impact sur le trafic routier ; un report modal sur le Canal Seine Nord Europe est indispensable, nécessitant de mener également une réflexion sur la desserte des zones économiques.

Ambition 2 : relever le défi de la transition énergétique

Diversifier les énergies

Grand consommateur d'énergie, le territoire doit s'engager dans la diversification de son mix énergétique, notamment en s'engageant vers les énergies renouvelables mais aussi vers l'économie circulaire et la récupération des énergies fossiles.

Il faut encore miser sur les énergies d'avenir ; c'est l'objectif de la création d'Euraénergie, moteur de cette transformation en faisant le lien entre entreprises, start-up, laboratoires de recherche, université...

Adapter les process et diversifier les activités

Accueillant sur son territoire certaines des plus grandes entreprises industrielles mondiales, la région Flandre Dunkerque est concernée par la nécessaire réduction des impacts des activités économiques (notamment les émissions de CO₂). Le territoire est pleinement engagé dans cette démarche, en partenariat avec ses industries.

Il s'agit aussi de diversifier l'économie : silver économie, emplois transfrontaliers, productions énergétiques de proximité...



Air Liquide France Industrie, Grande-Synthe

● Ambition 3 : s'affirmer comme le territoire du bien-vivre

Territoire qui bénéficie tout à la fois du patrimoine, des paysages et des avantages de la Flandre et du littoral de la Mer du Nord, la Région Flandre-Dunkerque possède d'incontestables atouts de qualité de vie.

Il convient de les valoriser tout en réduisant les impacts des modes de vie.

Fluidifier le parcours résidentiel

Le logement compte, sans conteste, parmi les premiers facteurs de qualité de vie. Aujourd'hui, la Région Flandre-Dunkerque doit développer son parc de logements avec deux objectifs :

- Répondre aux besoins de logements de la population actuelle et future ;
- Proposer à chacun un logement adapté à chaque étape de sa vie (diversification et adaptabilité des types de logements pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées...).

Cela implique la construction, en intégrant la nécessaire modernisation de l'habitat ancien (à hauteur de 900 à 1000 nouveaux logements par an). Ces constructions devront se faire en priorité dans les centres des communes qui concentrent les équipements publics et les commerces et qui sont desservis par les transports en commun.

Optimiser l'utilisation du foncier

Avec l'objectif affiché de limiter l'artificialisation des sols, de lutter contre l'étalement urbain, de préserver les espaces naturels et agricoles, la région Flandre-Dunkerque doit privilégier le renouvellement urbain et favoriser la réhabilitation du parc ancien.

Chaque projet devra aussi prendre en compte la gestion hydraulique du territoire et les risques, notamment d'inondations.

Améliorer l'accès aux services publics et équipements culturels et de loisirs

Il s'agit, globalement, de repenser la relation de l'habitant avec les services publics, par des mises en réseau des équipements, par le déploiement

Brouckerque



du très haut débit numérique, par la mutualisation de services publics et privés, par la mise en place de maisons de santé...

Penser un urbanisme favorable à la santé

Il est désormais démontré que les choix en matière d'urbanisme ont un impact sur la santé et le bien-être des habitants. Les projets d'aménagement devront faciliter les modes de déplacement doux, le paysagement, la lutte contre les îlots de chaleur par le verdissement, le développement d'espaces publics qualitatifs...

Il en est de même pour des facteurs tels que l'exposition au bruit ou la qualité de l'air.

Ambition 4 : vers un développement équilibré et durable

La préservation de l'environnement constitue le cœur du projet de territoire de la Région Flandre-Dunkerque, pour de multiples raisons. D'abord parce qu'elle doit prendre pleinement sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ensuite, parce qu'il est indispensable, dans une zone de polder, de préserver les équilibres naturels, sous peine d'accroître les risques ou de rendre son système hydraulique inopérant. Enfin, parce que, pour développer sa qualité de vie, son attractivité résidentielle et touristique, le territoire doit veiller à la préservation de son patrimoine, notamment naturel.

Miser sur les paysages et le patrimoine

Sa position en bord de mer et la présence de polders donnent au territoire un cadre de vie exceptionnel et une extraordinaire diversité de paysages. Ces derniers doivent être préservés en intégrant cette problématique lors de la conception de tout projet d'aménagement.

Il faut aussi réfléchir à révéler ces paysages, à les mettre en valeur ; c'est l'objet par exemple, de l'Opération Grand Site de France.

Cela implique de travailler, de manière concertée, sur les entrées de ville, sur la préservation des points de vue, sur la mise en œuvre des trames vertes et bleues...mais aussi de valoriser les zones urbanisées (cœurs de ville et espaces résidentiels) par des constructions de qualité et l'apport de « nature en ville ».



Chenal de Gravelines

Proposer une offre commerciale diversifiée et attractive

L'attractivité commerciale d'un territoire est essentielle. Elle passe par une offre équilibrée avec des centres qui rayonnent pour satisfaire les besoins de chacun, limiter l'évasion commerciale et créer de l'emploi. Cette attractivité passe aussi par des commerces de proximité bien répartis sur le territoire pour maîtriser les déplacements.

Vers un territoire structuré et cohérent

Satisfaire les besoins de chacun, miser sur la proximité implique, de réfléchir à une structuration du territoire en 4 niveaux :

- L'agglomération centre à proximité immédiate de la ville de Dunkerque et de la gare.
- Les pôles d'équilibre dont il faut renforcer le rôle en maintenant et développant les services et commerces de proximité (Bergues, Hondschoote, Watten, Wormhout, Bourbourg, Gravelines)
- Les pôles secondaires qui connaissent un développement

important tels que Bollezeele, Bray-Dunes, Esquelbecq, Ghyvelde, Grand- Fort-Philippe, Hoymille, Loon-Plage, Rexpoëde, Tétéghem - Coudekerque-Village

- Les pôles villageois et hameaux dont le développement, maîtrisé, doit être réfléchi en cohérence avec les pôles d'équilibre et secondaires.

Concernant le développement économique, il s'agira de développer des zones d'activités qualitatives et économes en espace.



Hondschoote © Richard Semik - stock.adobe.com



Nieurlet

Favoriser les déplacements durables

Les déplacements ont un impact important sur le changement climatique et la qualité de l'air. Il convient de les repenser. Pour cela, il faut privilégier des offres alternatives à la voiture individuelle par des pôles multimodaux, des interconnexions entre les réseaux de transports collectifs urbains et ruraux, le développement des itinéraires doux, des aires de covoiturage...

Un réseau d'alimentation des nouvelles motorisations sera également favorisé.

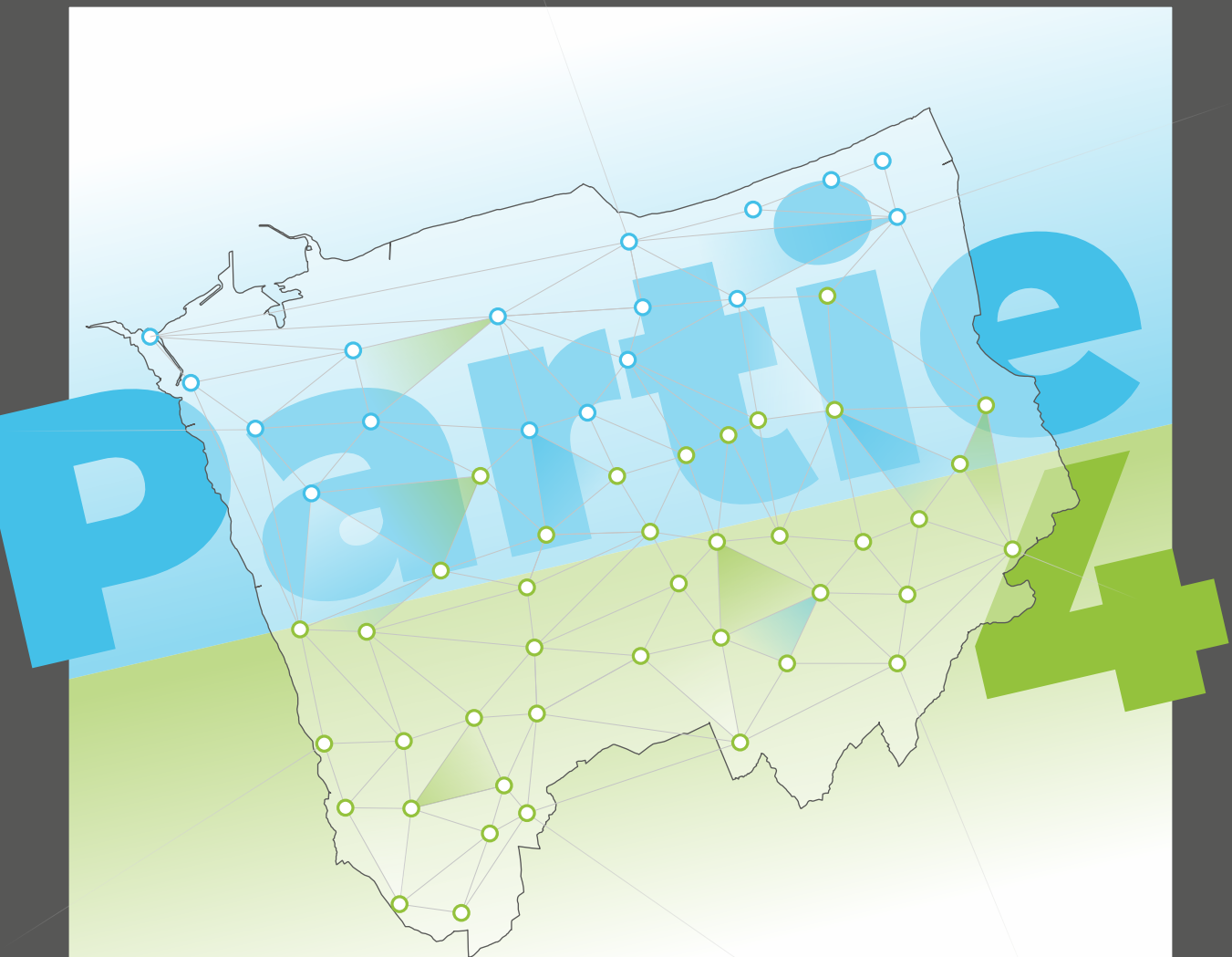
Rendre le territoire résilient au changement climatique

Pour limiter son impact sur le changement climatique, la région Flandre-Dunkerque a choisi de positionner le territoire comme exemplaire sur la consommation responsable de l'énergie. Cela implique, par exemple, de porter une attention particulière sur la précarité énergétique et la qualité des logements, de favoriser la production et la consommation d'énergies plus propres, notamment en local, d'optimiser les déplacements, de travailler avec les entreprises sur des solutions d'économie circulaire...

© Communauté de Communes des Hauts de Flandre







Vers un territoire toujours plus

*attractif, durable
et solidaire*

Dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT, lorsque les orientations stratégiques sont définies (dans le PADD), il convient de déterminer comment elles seront mises en œuvre. Il s'agit donc d'établir des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Cette déclinaison opérationnelle est l'objet d'un document spécifique du SCoT appelé Document d'Orientations et d'Objectifs. Bien évidemment, comme pour chaque étape de l'élaboration d'un SCoT, ces choix opérationnels sont décidés en concertation. Ils doivent aussi respecter les directives transversales définies préalablement comme la gestion des risques, la limitation de la consommation d'espace, la préservation du système hydraulique, la modération des déplacements... Enfin, il est essentiel de réfléchir à un équilibre global du territoire, dans l'intérêt de ses habitants. Il s'agit donc d'un travail minutieux pour favoriser un développement puissant et harmonieux de la région Flandre-Dunkerque dans toutes ses composantes.

Le Document

d'Orientations et d'Objectifs

● Qu'est-ce que le DOO ?

Il traduit concrètement le projet politique. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est un document opposable juridiquement. Il définit des orientations localisées et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial, de consommation d'espace, etc., dans un objectif de protection de l'environnement, des terres naturelles, agricoles et forestières, en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère. Il a ainsi vocation à édicter des prescriptions qui permettront une mise en œuvre efficace du projet de territoire. C'est le document exécutoire du SCoT, c'est-à-dire celui avec lequel les documents de rangs inférieurs devront se mettre en compatibilité, et plus spécifiquement les plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

● Prescriptions ou recommandations ?

Un certain nombre d'éléments doivent, réglementairement, apparaître dans un SCoT, pour répondre au code de l'urbanisme. De la même manière, les élus, en fonction des orientations de leur projet politique, peuvent décider de l'application d'une règle pour des enjeux prioritaires. Dans ce cas, elle s'imposera à tous les documents de

Partie 4

Vers un territoire toujours plus *attractif, durable et solidaire*

niveaux inférieurs (PLU, PLUi, carte communale...) ou aux opérations d'aménagement visées.

Dans ce cas, on parle de prescription.

D'autres enjeux, jugés moins essentiels, font l'objet d'une recommandation.

Il s'agit alors plutôt de sensibiliser et d'encourager à prendre en compte sans réellement contraindre.

Dans sa rédaction, le DOO distingue donc bien les prescriptions des recommandations.

Pour en savoir +

Articles L.141-4 du code de l'urbanisme et suivants · CGEDD, « Quelles évolutions pour le SCoT ? », 2017 · Fédération des SCoT et Acdf, « Articuler SCoT et PLUi », 2020 · Référent SPRA

Un territoire toujours plus attractif

et donc *toujours plus durable*

o Organiser une structuration territoriale

Objectif : Structurer le territoire

Urbaine, rurale, balnéaire, agricole..., la région Flandre-Dunkerque est diverse et se structure autour de différents pôles qui ont chacun leur rôle dans l'organisation et l'animation du territoire.

Structurer le territoire, ce n'est pas limiter chacun dans une seule attribution, mais au contraire, permettre le développement de tous dans la cohérence globale d'un maillage territorial efficient.

Prescriptions :

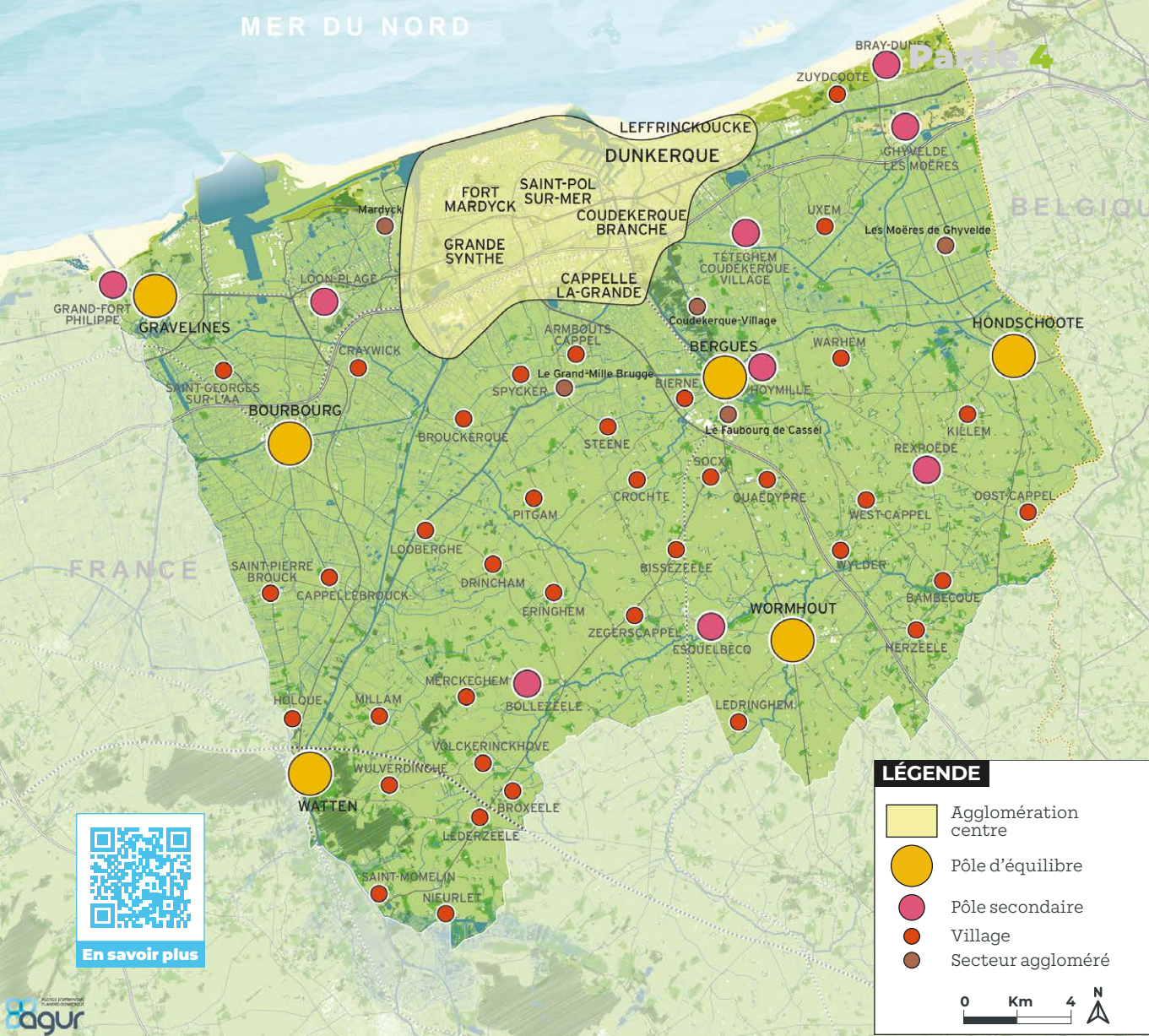
- Conforter la structuration territoriale de la région Flandre-Dunkerque.
- Garantir la structuration territoriale de la région Flandre-Dunkerque dans les documents d'urbanisme locaux.

L'agglomération centre

Constituée des communes de Dunkerque, Grande-Synthe, Coudekerque-Branche et Cappelle-la-Grande ainsi que de 3 quartiers de Leffrinckoucke (centre, plage et usine des Dunes), et de 2 quartiers de Tétèghem - Coudekerque-Village (quartiers Degroote et Chapeau Rouge), l'agglomération centre, « locomotive » du bassin de vie du territoire, concentre habitants, emplois, équipements et services dont le rayonnement dépasse le périmètre de la région Flandre-Dunkerque.

La ville de Dunkerque a été lauréate du plan national « Action Cœur de Ville » (2018-2024), dont l'objectif est de conforter les villes ayant une fonction de centralité pour leur bassin de vie.

Il convient de renforcer son attractivité par la création de nouvelles boucles commerciales de centre-ville,



le renforcement de l'offre de loisir et l'amélioration de son accessibilité (notamment par le transport collectif gratuit et les modes doux).

Il s'agit aussi de diversifier et d'augmenter l'offre de logements pour favoriser les parcours résidentiels des habitants.

Concernant le développement économique, il pourra s'organiser autour d'une offre immobilière à destination des entreprises afin de développer l'activité tertiaire, notamment autour de la gare TGV.

Les pôles d'équilibre

Les communes de Bergues, Bourbourg, Gravelines, Hondschoote, Watten et Wormhout constituent des relais au sein des intercommunalités.

Certaines sont dotées de gares. Elles ont un rayonnement intercommunal en raison de l'offre de services qu'elles proposent. Ce sont donc des relais majeurs du territoire dont il faut maintenir le rayonnement sur leur bassin de vie.

Partie 4

Vers un territoire toujours plus *attractif, durable et solidaire*

Les pôles secondaires

Les communes de Bollezeele, Bray-Dunes, Esquelbecq, Ghyvelde, Grand-Fort-Philippe, Hoymille, Loon-Plage, Rexpoëde, et Tétéghem - Coudekerque-Village présentent une offre de proximité qu'il convient de maintenir. Elles peuvent être des points d'appui d'un développement économique, prioritairement en confortement d'activités économiques existantes.

Les pôles villageois

Les villages sont les socles de la vie rurale du territoire et structurent ses paysages. Leur développement doit être maîtrisé et proportionné à leur taille.

Les hameaux

Les hameaux de Coppenaxfort (Bourbourg, Craywick et Brouckerque), du Faubourg de Cassel (Quaëdypre et Socx), du Grand Mille-Brugge

(Armbouts-Cappel et Steene), des Cinq Chemins (Oost-Cappel), du Haeghe Meulen (Warhem), du Lynck (Looberghe, Merckeghem, et Cappellebrouck), de Leffrinckoucke Village (Leffrinckoucke et son prolongement sur la commune de Tétéghem - Coudekerque-Village) doivent être confortés dans leur fonction en priorisant le renouvellement urbain.

Objectif : Garantir la production annuelle de logements répondant aux besoins

Un des objectifs prioritaires des élus du SCoT est de garantir la stabilité démographique de la région Flandre-Dunkerque. Pour cela, il est nécessaire d'offrir un parcours résidentiel complet pour tous ; ce qui implique de construire de nouveaux logements avec des objectifs définis en termes de typologie, de situation, de fonction...



Prescriptions :

- Répartir la production annuelle de logements entre les deux intercommunalités ;
- Garantir un niveau de densité tenant compte de la structuration territoriale de la région Flandre-Dunkerque.

Ainsi entre 2020 et 2035, l'objectif de répartition de la production annuelle de logements entre les deux intercommunalités est :

- Pour la CUD : 700 à 750 logements/an
- Pour la CCHF : 200 à 250 logements/an

Afin de proposer un parcours résidentiel fluidifié à ses habitants mais aussi pour lutter contre l'étalement urbain, des seuils de densité minimum ont été définis selon les secteurs :

- Centre d'agglomération : 40 logements/ha
- Pôles d'équilibre : 30 logements/ha
- Pôles secondaires : 25 logements/ha
- Pôles villageois : 20 logements/ha (sauf exception des communes de moins de 2 000 ha - seuil supérieur ou égal à 15 logements/ha)

À noter! Une exception est faite pour la commune de Bollezele. Bien que pôle secondaire, cette commune a un faible poids démographique comparé aux autres de sa catégorie. Le seuil est abaissé et ne pourra pas être inférieur à 20 logements/ha.

Objectif : Répondre aux besoins des résidents et des nouveaux arrivants

Tout au long de sa vie, chaque personne a des besoins qui varient en matière de logements ; il est donc nécessaire de garantir une adéquation entre les logements produits et les besoins des habitants.

Prescriptions :

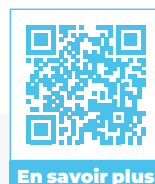
- Développer de préférence les projets présentant des logements diversifiés (objectif de 350 logements sociaux par an, sur la période 2020-2035) et adaptés aux besoins des personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap
- Mobiliser le potentiel foncier disponible dans les enveloppes urbaines (objectif de 5 000 logements pour la CUD et 300 pour la CCHF)
- Réduire le parc de logements privés énergivores en lien avec les objectifs des Plans climat air énergie territoriaux
- Encourager le développement du logement à proximité de l'offre de transport en commun

Pour les communes littorales, en complément des prescriptions ci-dessus :

- Privilégier les projets dans les secteurs déjà urbanisés ou dans leur continuité
- Autoriser les extensions de l'urbanisation en continuité des agglomérations et villages

Les élus du SCoT ont aussi souhaité affirmer un certain nombre de recommandations liées au logement :

- Encourager la résorption de l'habitat indigne et énergivore
- Encourager l'innovation architecturale pour produire des logements « modulables » ou « évolutifs »
- Développer la ville inclusive, conçue pour tous
- Optimiser l'utilisation des aires d'accueil des gens du voyage existantes.



En savoir plus

Partie 4

Vers un territoire toujours plus *attractif, durable et solidaire*



Le centre aquatique intercommunal Linéo à Wormhout

Objectif : Favoriser l'accès aux équipements pour répondre aux besoins et renforcer l'attractivité

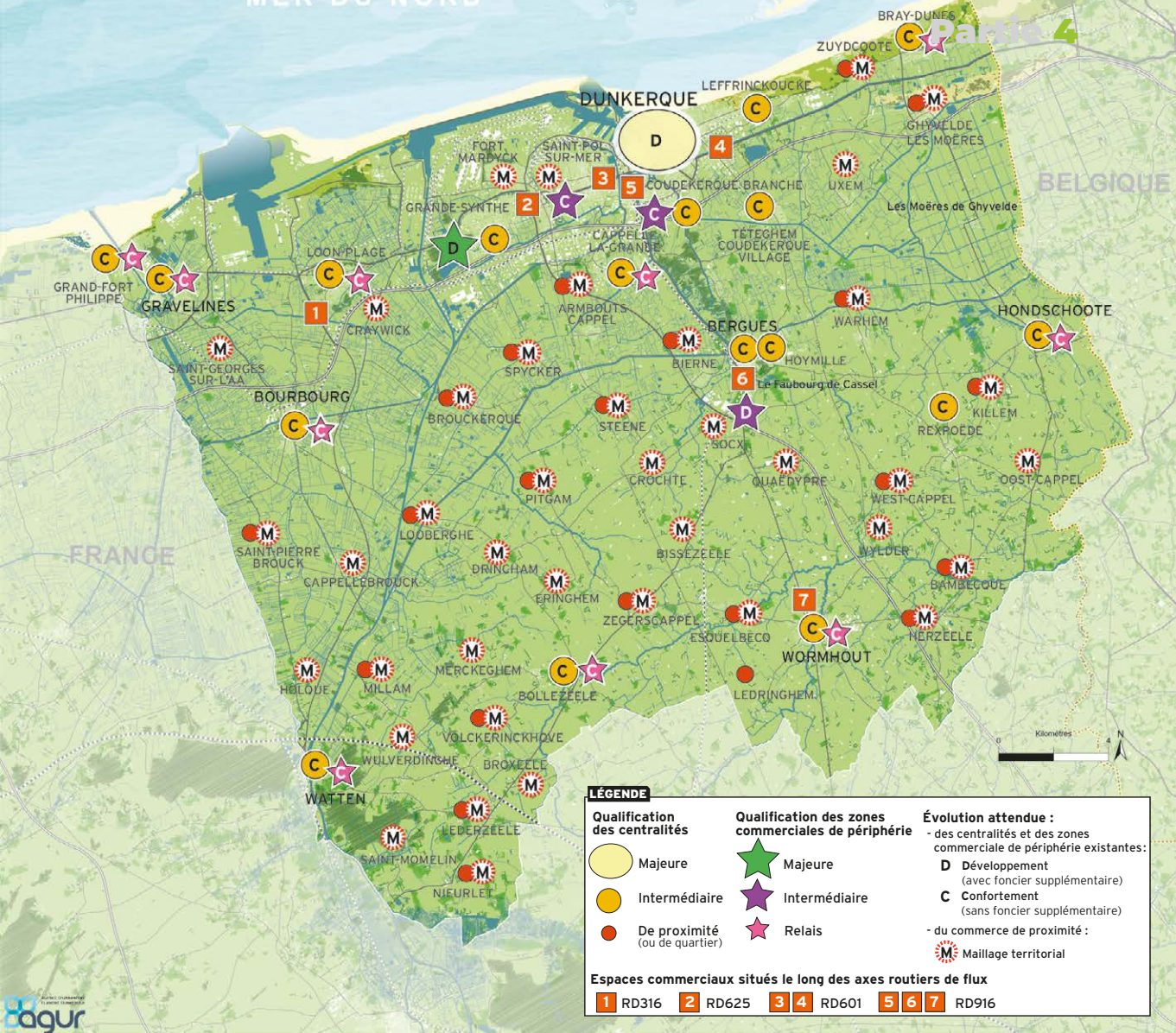
Éléments essentiels de la qualité de vie mais aussi de l'attractivité du territoire, les grands équipements doivent être envisagés pour concerner un maximum de personnes (nature, localisation, accessibilité...). La région Flandre-Dunkerque est globalement bien dotée en équipements majeurs pour son nombre d'habitants. Deux nouvelles structures sont encore envisagées : un espace aquatique en Flandres, une grande salle de sport dans le Dunkerquois. Équiper le territoire, c'est aussi s'assurer de l'implantation du haut débit internet ou encore favoriser le développement des locaux médicaux sur l'ensemble des communes.

Prescriptions :

- Intégrer tout nouvel équipement dans le maillage existant
- Faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication
- Favoriser le développement de projets médicaux via les documents d'urbanisme locaux (et les outils disponibles) pour lutter contre le phénomène de désertification médicale

Objectif : Structurer une offre commerciale, équilibrée et accessible, répondant aux besoins présents et futurs

L'objectif global est d'équilibrer l'offre commerciale à l'échelle du territoire, en respectant la situation existante, en augmentant son attractivité globale et en maintenant l'offre de proximité.



Prescriptions :

- Organiser l'évolution de l'armature commerciale
- Organiser l'implantation des différents types de commerce selon la qualification du site commercial
- Définir dans les documents d'urbanisme locaux les conditions du développement du commerce
- Garantir le développement de l'artisanat
- Aménager et/ou requalifier les zones commerciales périphériques et les espaces commerciaux situés le long des axes de flux

Aujourd'hui, l'organisation commerciale de la région Flandre-Dunkerque se caractérise par 4 types de lieux de commerces : les centralités, les zones commerciales périphériques, les zones commerciales spécialisées et les espaces commerciaux situés le long des axes routiers de flux. Les orientations commerciales définies sont faites pour affirmer le rôle de chacun des sites, sans modifier profondément la hiérarchie en place.



En savoir plus

2 types d'évolution des sites commerciaux sont définis :

- Le développement : accueil de nouvelles implantations, agrandissement ou modernisation de commerces existants avec mise à disposition de foncier supplémentaire (mesurée dans un souci de réduction de la consommation foncière).
- Le confortement : accueil de nouvelles implantations, agrandissement et modernisation des commerces existants, sans mise à disposition du foncier supplémentaire.

En matière artisanale, les élus ont souhaité permettre l'accueil dans le tissu urbain et la réutilisation d'anciens bâtiments agricoles.

● Garantir le développement économique et créer des emplois

Objectif : Assurer le développement du port de Dunkerque

Identifié comme un atout majeur pour l'avenir de la région Flandre-Dunkerque, le port de Dunkerque a fait l'objet de différentes prescriptions par les élus du SCoT afin de favoriser son développement. Il s'agit de permettre

son développement et d'anticiper les évolutions du transport et de la logistique tout en favorisant la transition écologique du territoire.

Prescriptions :

- Garantir, dans les documents d'urbanisme locaux, la mise en œuvre des projets de développement portés par le GPMD et les acteurs économiques contribuant au développement portuaire
- Accompagner les projets de développement portés par le GPMD par leur anticipation
- Favoriser le développement du report modal du trafic portuaire en anticipant les besoins et travaux nécessaires au développement des trafics
- Favoriser l'implantation et le déploiement des infrastructures techniques et énergétiques indispensables au développement industriel du port (réseaux, postes sources...)
- Engager avec l'État et le GPMD une réflexion sur les autoroutes A16, A25 et A26 en raison de leur rôle majeur dans la desserte du territoire, et de la perspective du projet portuaire Cap2020. Cette réflexion portera à la fois sur l'optimisation et la régulation des trafics.





© Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Objectif : Pérenniser l'écosystème économique de la région Flandre-Dunkerque

Enjeu très important pour le dynamisme du territoire, le développement économique doit être favorisé dans le respect de la qualité de vie des habitants. Cela implique d'équilibrer les implantations, de les réfléchir en fonction du contexte, des dessertes, des sources d'énergie, des autres activités existantes pour développer l'économie circulaire...

Cela implique aussi de créer des zones attractives pour attirer les investisseurs.

Prescriptions :

- Optimiser l'utilisation du foncier économique et privilégier le renouvellement urbain économique
- Garantir du foncier à vocation économique pour accueillir de nouvelles entreprises

- Développer l'attractivité des sites d'accueil économiques
- Favoriser le développement d'une offre immobilière ou foncière adaptée

Objectif : Garantir à l'agriculture de bonnes conditions d'exploitation

Territoire de forte tradition agricole, la région Flandre-Dunkerque doit préserver et développer cette richesse, notamment en limitant très fortement



© Communauté de Communes des Hauts de Flandre

la consommation de terres agricoles pour d'autres usages. Les élus du SCoT recommandent également d'engager une réflexion transfrontalière sur l'exploitation des terres agricoles, d'encourager le développement d'une agriculture raisonnée ou biologique, d'inciter à la définition d'une stratégie agricole (au niveau des collectivités).

Prescriptions :

- Préserver et développer les espaces à vocation agricole
- Encourager la consommation locale des productions agricoles
- Garantir le respect de la règle de réciprocité entre bâtiments agricoles et constructions non agricoles
- Faciliter la production d'énergies renouvelables produites à partir des productions ou résidus agricoles
- Interdire les installations de productions d'énergie solaire au sol dans les zones mises en valeur par l'agriculture

Objectif : Développer le tourisme et l'économie résidentielle

Afin de poursuivre le développement du tourisme, l'enjeu premier est de préserver et de valoriser le patrimoine de la région Flandre-Dunkerque. Il est aussi essentiel de développer et d'améliorer toutes les facettes de l'hébergement touristique. Il s'agit d'un sujet essentiel : parce qu'il permet la diversification de l'économie mais aussi parce qu'il est lié à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité résidentielle du territoire.

Prescriptions :

- Mettre en valeur les sites propices au développement touristique et des loisirs ;
- Garantir, dans les documents d'urbanisme locaux, la mise en œuvre des projets touristiques connus à ce jour (le PAarc de l'Aa et le lac de Tétéghem)
- Diversifier l'offre en hébergement touristique
- Inciter à la montée en gamme des équipements d'hébergement de plein air (camping, parc résidentiel de loisir, aires de stationnement des camping-cars...)
- Interdire toute nouvelle implantation de caravane isolée
- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti, culturel, historique (et de mémoire), paysager de la région Flandre-Dunkerque dans les documents d'urbanisme locaux
- Accompagner la valorisation des fronts de mer et des stations balnéaires : requalifications des digues, des entrées littorales et balnéaires (tous modes de déplacement confondus)
- Diversifier et conforter l'offre existante en hébergement



- Privilégier, sur le littoral, dans les nouvelles opérations d'aménagement et d'urbanisme, la réalisation de poches de stationnement mutualisées
- Développer la pratique de la randonnée tous modes
- Faciliter la mise en œuvre des orientations stratégiques du programme d'actions de l'Opération Grand Site de Dunes de Flandre
- Garantir la mise en œuvre du projet de valorisation touristique du site de la ferme Nord à Zuydcoote, dans les limites de son assiette parcellaire et des projets d'évolution de l'hôpital Maritime dans les limites de son assiette parcellaire.

• Bouger mieux, bouger durable

Objectif : Renforcer la pluralité de l'offre de transport et développer les connexions interterritoriales

Chacun passe, chaque jour, environ une heure à se déplacer ; les déplacements conditionnent donc largement la qualité de vie, ce qu'il est possible de faire ou pas, mais aussi l'impact sur l'environnement.

L'enjeu est donc de faciliter et fluidifier les déplacements et de favoriser l'usage des modes actifs et des transports en commun.

Prescriptions :

- Renforcer les pôles multimodaux, gares ferroviaires, plateformes d'échanges et arrêt des réseaux (urbains et interurbains) ainsi que les hubs de mobilité (plateforme multimodale et multiservices)
- Prévoir des aménagements favorables aux autres modes de



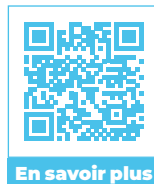
© Communauté urbaine de Dunkerque

déplacements dans les pôles d'emplois, zones d'activités économiques afin de développer leur accessibilité « tous modes de déplacement »

- Garantir le développement et la mise en réseau des itinéraires de modes actifs
- Positionner la région Flandre-Dunkerque comme territoire pilote des nouvelles mobilités issues de nouvelles sources d'énergie
- Réaliser un schéma de développement des aires de covoiturage à l'échelle des deux intercommunalités
- Réaliser un schéma de développement des infrastructures de recharge des nouvelles mobilités (électromobilité, hydrogène, méthane...) à l'échelle des deux intercommunalités
- Définir des obligations de réalisation de dispositifs de stationnement des deux roues
- Encourager prioritairement la réalisation de projets d'urbanisme (opérations de logements, de commerces et services, opérations mixtes) avec une densité renforcée dans un rayon d'un kilomètre autour des gares ferroviaires lorsque l'environnement s'y prête et en l'absence de nuisances
- Maintenir l'offre en transport en commun à haut niveau de service et privilégier sur ce type d'offre le recours aux énergies alternatives (GNV et bioGNV, électricité, hydrogène)
- Privilégier les projets d'aménagement et d'urbanisme qui développent la pratique des modes de déplacements doux et actifs
- Privilégier, dans les nouvelles opérations d'aménagement

et d'urbanisme, la réalisation de poches de stationnement permettant de répondre à la fréquentation résidentielle et à la fréquentation touristique de la commune (mutualisation).

Les élus du SCoT ont aussi recommandé de veiller à la bonne interconnexion des réseaux de transport collectif urbain et interurbain, ferroviaire, y compris avec la Belgique ou encore de favoriser les Plans de déplacements entreprises (PDE) mutualisés à l'échelle d'une zone d'activités économiques.



● Gérer le foncier de façon économe

Cela fait relativement peu de temps qu'a été perçue l'importance de la préservation des sols. Un des principaux enjeux des documents de planification comme le SCoT est de limiter leur consommation et leur artificialisation, notamment en freinant l'étalement urbain.

Prescriptions :

- Réduire fortement l'artificialisation des sols enregistrée entre 2005 et 2015 (entre 2016 et 2035, l'objectif de consommation foncière est compris entre 35 et 45 ha/an)
- Répartir cette enveloppe foncière par intercommunalité (entre 25 et 30 ha pour la CUD et entre 10 et 15 ha pour la CCHF)
- Mobiliser le potentiel foncier disponible dans les enveloppes urbaines (renouvellement urbain) pour produire des logements, jusqu'en 2035 (à hauteur de 5 000



Hoymille

logements pour la CUD et de 300 logements pour la CCHF)

- Privilégier le développement des nouvelles constructions, quel que soit leur usage, dans les enveloppes urbaines (renouvellement urbain, dents creuses, et optimisation foncière) et maîtriser les extensions
- Garantir un niveau de densité tenant compte de la structuration territoriale de la région Flandre-Dunkerque :
 - Centre d'agglomération : 40 logements/ha
 - Pôles d'équilibre : 30 logements/ha
 - Pôles secondaires : 25 logements/ha
 - Pôles villageois : 20 logements/ha (sauf exception des communes de moins de 2 000 ha - seuil supérieur ou égal à 15 logements/ha)

À noter ! Une exception est faite pour la commune de Bollezeele. Bien que pôle secondaire, cette commune a un faible poids démographique comparé aux autres de sa catégorie. Le seuil est abaissé et ne pourra pas être inférieur à 20 logements/ha.

Les villages peuvent aussi, avec justification (insertion des projets dans le tissu urbain existant), abaisser le seuil de densité sans pouvoir être inférieur à 15 logements/ha.

Ainsi, le SCoT prévoit que, depuis 2016 et jusqu'en 2035, la consommation foncière sera comprise entre 35 et 45 ha/an, soit :

- À mi-échéance : une consommation, toutes vocations, comprise entre 350 et 450 ha ;
- Et en 2035 : une consommation totale toutes vocations (comprenant la consommation évaluée à mi-échéance) comprise entre 700 et 950 ha.



En savoir plus

Adapter le territoire

au changement climatique et rétablir les équilibres environnementaux

o Garantir le bon fonctionnement hydraulique et la maîtrise des risques

Objectif : Garantir la sécurité des personnes et des biens

La région Flandre-Dunkerque est un territoire de polder, gagné sur l'eau ; logiquement, il concentre donc la plupart des risques d'inondations. Aujourd'hui, le changement climatique le rend encore plus sensible.

Prescriptions :

- Prendre en compte l'existence de risques naturels dans le développement du territoire
- Ne pas aggraver les risques d'inondations par la création de nouveaux aménagements
- Mettre en place une gestion solidaire des risques d'inondation actuels et prévisibles, des coteaux de Flandre intérieure au littoral français, de la vallée de l'Yser au littoral belge
- Conserver la mémoire des risques actuels et futurs



Pour les communes littorales, en complément des prescriptions ci-dessus :

- Rechercher à réduire les impacts du développement de l'urbanisation sur les milieux littoraux
- Poursuivre les aménagements de protection du littoral (respect du fonctionnement dynamique du littoral, méthodes douces de gestion du trait de côte à privilégier, niveaux de protection des ouvrages existants à adapter aux objectifs de lutte contre la submersion marine).

Un des grands enjeux du SCoT et donc du DOO est de limiter ce risque et de préserver les biens et les personnes ; par des ouvrages et actions de protection mais aussi en veillant à ce que toutes les décisions prises dans tous les champs d'action (logement, aménagement, économie...) n'entraînent pas une augmentation du risque.

Objectif : Limiter les effets négatifs des inondations en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux

Nul besoin de rappeler que la nature est bien faite ; c'est souvent en perturbant les écosystèmes que l'homme génère ou accroît les risques. L'objectif est donc de redonner à la nature son rôle de régulateur. Cela pour un double bénéfice : mieux protéger les habitants des inondations et mieux préserver les ressources naturelles.

Prescriptions :

- Préserver les éléments fixes du paysage et favoriser les techniques de ralentissement dynamique des écoulements
- Limiter les apports dans le réseau hydraulique
- Réaliser des zonages pluviaux communaux ou des schémas

directeurs des eaux pluviales à l'échelle des intercommunalités ou de leur syndicat mixte

- Favoriser la fonction « stockage des eaux » du milieu naturel
- Sauvegarder, prioritairement, les zones humides pour stopper leur disparition
- Appliquer la séquence « éviter, réduire, compenser » notamment dans les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau.



Écluse Tixier

Objectif : Pérenniser et renforcer les ouvrages de gestion hydraulique existants

De plus en plus encadrée, la gestion des inondations et, plus globalement, des eaux est intégrée dans des programmes d'actions. L'intérêt du SCoT est de pouvoir articuler les différentes politiques, de s'assurer de leur cohérence et même d'agir à l'échelle supérieure. L'eau constitue un des axes majeurs du document.



Prescriptions :

- Mettre en œuvre les Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) du Delta de l'Aa et de l'Audomarois, ainsi que les stratégies de lutte contre les inondations portées par les SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau)
- Créer un nouvel exutoire à la mer en s'appuyant sur les projets de développement du GPMD et du canal Seine-Nord Europe
- Garantir la possibilité de réaliser et/ou pérenniser les zones d'expansion de crues ou de tamponnement des eaux pluviales

Un des objectifs du SCoT est de les limiter, par leur prise en compte en amont de tout projet.

Prescriptions :

- Éviter tout projet qui a pour conséquence d'exposer des personnes et des biens à des risques, ou à des facteurs dégradants de santé
- Prendre en compte l'existence d'un aléa lié aux transports de marchandises dangereuses lors d'opérations nouvelles et de requalification/renouvellement urbain

● Concevoir un urbanisme favorable à la santé

Objectif : limiter l'exposition de la population aux facteurs dégradants de santé et prendre en compte les risques technologiques

Territoire aux activités économiques multiples et diversifiées, portuaires, industrielles et agricoles, la région Flandre-Dunkerque cumule un certain nombre de risques pour sa population.

Objectif : limiter l'exposition de la population aux facteurs dégradants de santé et aux pollutions et nuisances

Limiter les risques pour la santé, c'est aussi, travailler au mieux-vivre des habitants par l'amélioration de la qualité de l'air, des eaux de baignade, par la limitation des bruits, par la possibilité d'utiliser les modes de transports actifs... C'est encore réduire les conséquences et impacts des équipements et projets sur la population riveraine.



En savoir plus

Prescriptions :

- Intégrer les connaissances en matière de qualité de l'air (vents dominants, stagnation des polluants...) afin de réduire les conséquences sur la santé pour tous projets d'urbanisme et d'aménagement (le long des routes, en limite de zone agricole, à proximité des zones industrielles)
- Intégrer dans la conception des projets d'urbanisme et d'aménagement les principes de la mobilité active
- Limiter l'exposition aux nuisances sonores par la préservation ou la création de zones de calme par des mesures adaptées dans les documents d'urbanisme locaux
- Assurer une bonne qualité des eaux douces et de baignade
- Limiter l'exposition aux rayons non ionisants évitant, dans la mesure du possible et à titre de précaution, d'exposer de nouvelles populations sensibles (hôpitaux, maternité, crèche, écoles...)
- Prendre en compte la présence de pollutions des sols

Objectif : développer la nature en ville

De nombreuses études ont démontré l'impact sur la qualité de vie, d'îlots de verdure dans les espaces urbains. Non seulement, ils agissent comme des climatiseurs naturels, mais en plus, comme facteur de bien-être pour les habitants. Penser l'aménagement de la ville en y intégrant la nature n'est plus une option mais une réalité !

Prescriptions :

- Favoriser l'accès aux espaces verts récréatifs, supports d'un cadre de vie de qualité et participant au bien-être des populations



En savoir plus

- Lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU)

● S'appuyer sur le paysage, la biodiversité et le patrimoine pour développer une nouvelle attractivité

Objectif : sauvegarder les paysages

Les paysages constituent, incontestablement une des grandes richesses de la région Flandre-Dunkerque. C'est un patrimoine, un facteur de qualité de vie et d'attractivité. Il faut tout à la fois les préserver, les révéler et les valoriser. C'est l'objectif de l'ensemble de prescriptions décidées par les élus du SCoT et qui concernent aussi bien les espaces naturels et urbains, le littoral et la Flandre.



En savoir plus

**Prescriptions :**

- Sauvegarder les paysages caractéristiques du territoire non protégés réglementairement
- Connecter les sites d'intérêt paysagers comme les grands espaces verts urbains et périurbains, les espaces naturels, les sites pittoresques et patrimoniaux, les sites de mémoire ou les paysages spectaculaires portuaires...

- Assurer la transition entre les limites de l'urbanisation et les espaces agricoles et naturels dès la conception des projets
- Protéger les boisements existants
- Assurer l'intégration d'espaces verts des projets d'aménagement dans le maillage des espaces verts
- Favoriser l'intégration des constructions quelle que soit leur vocation dans leur environnement
- Accompagner l'installation, le réaménagement et l'extension des équipements d'hébergement de plein air par des aménagements paysagers qualitatifs
- Faciliter la prise en compte de l'environnement lors des implantations économiques sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque
- Maintenir les vues sur les paysages de la région Flandre-Dunkerque
- Identifier les entrées du territoire de la région Flandre-Dunkerque
- Garantir la mise en œuvre des orientations stratégiques de la charte du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pour les communes concernées

Objectif : préserver le Littoral

Comme dans de nombreuses autres régions, le littoral constitue un espace de forte attractivité. Le littoral de la région Flandre-Dunkerque est déjà fortement aménagé et urbanisé ; l'enjeu, aujourd'hui, est de préserver ses espaces naturels, ses vues, ses paysages.

Prescriptions :

- Définir les moyens réglementaires de préservation des espaces remarquables identifiés au titre de la loi Littoral dans le PLUi de la Communauté urbaine de Dunkerque
- Définir les moyens réglementaires de préservation et de maîtrise de l'urbanisation des coupures d'urbanisation identifiées au titre de la loi Littoral dans le PLUi de la Communauté urbaine de Dunkerque
- Protéger les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation
- Prendre en compte les espaces proches du rivage et adapter le développement urbain
- Garantir, via des dispositions réglementaires adaptées dans les documents d'urbanisme locaux,



le maintien de liens visuels vers et depuis la bordure littorale

- Garantir, dans le périmètre de l'Opération Grand Site de Dunes de Flandre, la mise en œuvre des orientations stratégiques du programme d'actions (préserver, dans sa dimension paysagère, le cœur du Grand Site ; structurer, mettre en sécurité et valoriser les sites de mémoire, améliorer l'accueil et l'organisation de la découverte du Grand Site)
- Renforcer l'insertion paysagère des projets d'aménagement et d'urbanisme afin de valoriser le paysage littoral
- Accompagner l'installation, le réaménagement et l'extension des équipements d'hébergement de plein air (y compris les aires de stationnement des camping-car) par des aménagements paysagers qualitatifs
- Valoriser les entrées d'agglomération littorales qu'il s'agisse des entrées maritimes, fluviales et routières

Un certain nombre de sites naturels à protéger ont ainsi été référencés au titre des coupures d'urbanisation :

- L'Ouest de Grand-Fort-Philippe
- L'Est de Gravelines
- Les zones naturelles séparant le quartier de l'usine des quartiers centraux de Leffrinckoucke
- L'Ouest de Zuydcoote
- L'espace séparant Zuydcoote de Bray-Dunes
- L'entrée Est du canal des Dunes
- La coulée verte de Mardyck et la zone naturelle contiguë
- La zone naturelle située entre les implantations de BASF et HSWT d'un côté et SNF de l'autre

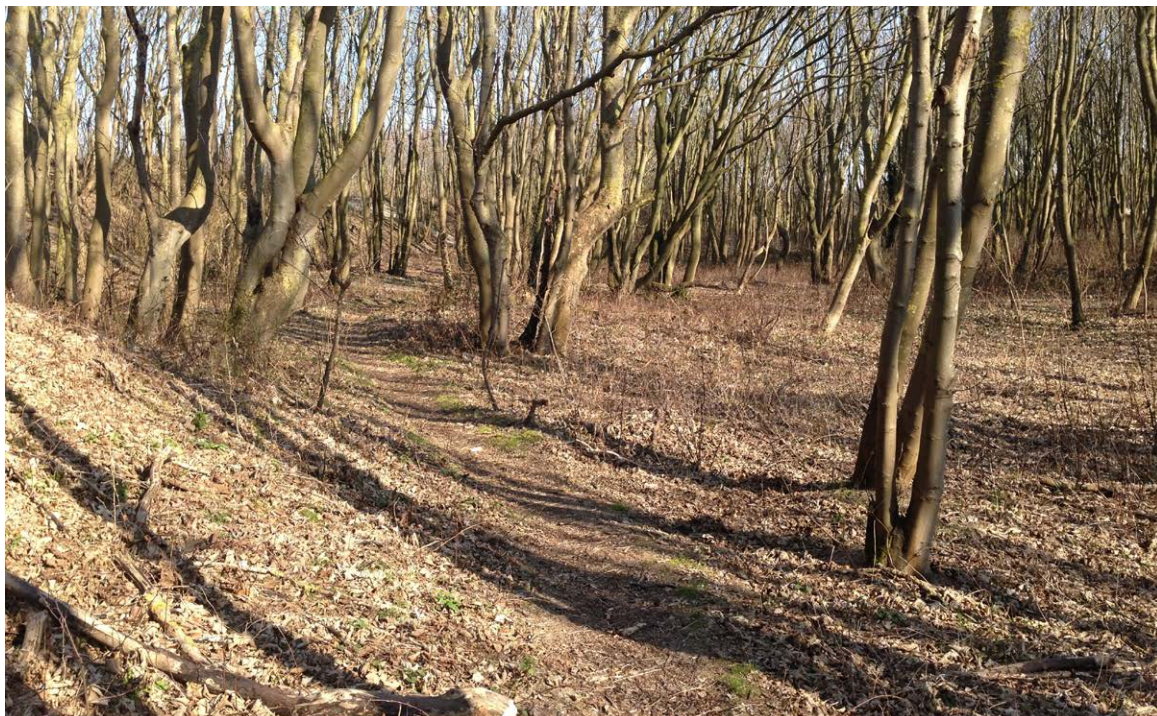
Pour préserver le littoral, il convient de mettre en place des mesures rigoureuses : dans les espaces remarquables (zone Natura 2000 et espaces dunaires à l'est de Malo-les-Bains et en front de mer de Leffrinckoucke) et les coupures d'urbanisation :

- Interdire toutes constructions (sauf exceptions)
- Autoriser la réalisation d'itinéraires de randonnées tous modes
- Organiser, en frange de ces espaces, l'accessibilité dans les documents d'urbanisme locaux d'urbanisation

L'état des lieux des ressources littorales permet de confirmer que le littoral de la région Flandre-Dunkerque est apte à recevoir un développement sans remettre en cause ses équilibres environnementaux. Pour ce faire, l'élaboration du document d'urbanisme réglementaire et la définition de projet d'urbanisme et d'aménagement devront prendre en compte les critères d'analyse suivants afin de mesurer leurs impacts potentiels sur les ressources : risques naturels, paysage, eau/qualité des eaux, eau/ressource, faune et flore, déchets, patrimoine et architecture, habitat, déplacements, foncier.

Objectif : Poursuivre la mise en œuvre de la Trame verte et bleue

La biodiversité constitue une autre des grandes richesses de la région Flandre-Dunkerque. Là encore, il est essentiel de préserver ce patrimoine ; essentiel aussi de contribuer, au niveau du territoire, à cette dynamique portée en France et en Europe. Pour cela, les trames vertes et bleues, la préservation de la perméabilité des



sols, la limitation des éclairages ont fait leurs preuves. L'objectif des élus du SCoT est de rendre toutes ces solutions obligatoires et incontournables.

Prescriptions :

- Garantir, via les PLUi, la préservation des espaces naturels protégés au titre du SCoT
- Faciliter la migration de la faune et de la flore grâce aux corridors écologiques
- Préserver une trame brune (perméabilité des sols, espaces de pleine terre...), dans tout projet d'urbanisation ou d'aménagement
- Mettre en place une trame noire, tout en tenant compte de la sécurité et du confort des activités humaines
- Planter des espèces végétales endogènes, peu allergènes, pour garantir le développement et la bonne circulation des espèces

- Mettre en œuvre les dispositifs réglementaires existants dans les PLUi pour préserver les corridors écologiques

Pour les communes littorales, en complément des prescriptions ci-dessus :

- Développer une trame verte et bleue sur l'espace portuaire, en cohérence avec les développements attendus ou déjà en cours

Objectif : Rendre le territoire résilient au changement climatique

Les rapports successifs du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) le confirment : le changement climatique n'est plus une hypothèse mais déjà une réalité. Il faut se prémunir des risques, limiter sa vulnérabilité, agir en faveur du climat mais aussi anticiper pour préparer l'avenir. C'est l'objet de ces prescriptions décidées par les élus du SCoT.

Prescriptions :

- Prendre en compte les risques et adapter le développement du territoire en conséquence grâce à la mise en œuvre d'un urbanisme résilient
- Diminuer la vulnérabilité du territoire en mettant en œuvre les stratégies des programmes d'actions de prévention des inondations du Delta de l'Aa et de l'Yser
- Réaliser un masterplan des pieds de coteaux des Wateringues, avec les acteurs du territoire
- Garantir dans tout projet de développement, une fonctionnalité écologique, via les PLUi
- Intégrer les réflexions sur l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les îlots de chaleur en amont de la définition des projets d'urbanisme et d'aménagement
- Conditionner l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser à l'obligation de respecter des performances environnementales renforcées

Objectif : Garantir la pérennité de la ressource en eau et inciter à une gestion économe de l'eau

Comme pour de nombreux autres sujets, l'eau demeure un des enjeux prioritaires du territoire : préserver la ressource est donc essentielle. À l'image de l'eau industrielle qui permet de ne pas gaspiller de l'eau potable, il convient d'adapter la bonne eau au bon usage, mais aussi chaque projet à la ressource disponible. Enfin, préserver la ressource, c'est limiter et combattre les pollutions de toute nature.



© nikkimeel - stock.adobe.com

Prescriptions :

- Économiser l'eau potable en développant l'usage de ressources alternatives
- Imposer l'utilisation des eaux de pluie pour des usages ne nécessitant pas d'eau potable dans tous les projets de construction
- Mettre en cohérence les projets de développement avec les ressources en eau disponibles et les équipements à mettre en place
- Imposer, lors de projets d'urbanisme ou d'aménagement, le principe d'une infiltration des eaux pluviales (rejet zéro) au plus proche du point de chute de la goutte d'eau
- S'inscrire dans une politique de maîtrise des rejets, conçue en fonction des objectifs de bon état des eaux à atteindre
- Appliquer les réglementations en vigueur pour les rejets issus des activités économiques et industrielles

- Conditionner l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser sous réserve de marge capacitaire suffisante des dispositifs d'assainissement¹
- Développer les pratiques agricoles limitant la pression polluante par les nitrates et les pesticides, en priorité dans les zones dans lesquelles la vulnérabilité des eaux est la plus forte

Objectif : Relever le défi de la transition énergétique dans un territoire industriel et de polder

Pôle énergétique de niveau européen, la région Flandre-Dunkerque a pour ambition de conserver son leadership en s'affirmant comme un acteur majeur de la transition énergétique et en limitant drastiquement ses impacts (notamment les rejets de GES). Cela implique de diversifier le mix énergétique et de se tourner massivement vers les énergies renouvelables mais aussi, dès que possible, de limiter les consommations énergétiques.

Prescriptions :

- Développer la construction de bâtiments efficaces et sobres énergétiquement
- Développer la mise en œuvre des principes du bioclimatisme pour les projets d'urbanisme, d'aménagement et de construction (y compris extension)
- Encourager l'alimentation énergétique plus verte et inciter à ce que tout nouveau bâtiment soit compatible avec une alimentation provenant de plusieurs sources d'énergies

- Développer la réhabilitation des bâtiments énergivores via la mise en place de politiques publiques spécifiques, et notamment via les PCAET et PLH
- Développer la production des énergies renouvelables
- Positionner le territoire comme territoire d'expérimentation du développement des énergies renouvelables ou issues du potentiel des canaux (osmose inversée, hydroturbine...)
- Encourager l'utilisation des énergies fatales produites sur le territoire comme source énergétique de chauffage et étudier la possibilité du raccordement ou la création de réseaux de chaleur
- Encourager le développement de projet de captation, de valorisation ou de stockage du dioxyde de carbone (CO₂)

Objectif : Réduire l'impact écologique du territoire lié à la gestion des déchets

La gestion des déchets est devenue un enjeu majeur pour tous les territoires ; parce que les volumes de déchets ont beaucoup augmenté ces dernières années ; parce que la qualité du tri baisse souvent ; parce que la mise en place de différentes filières de tri, si elle est positive, accroît la complexité et les coûts.

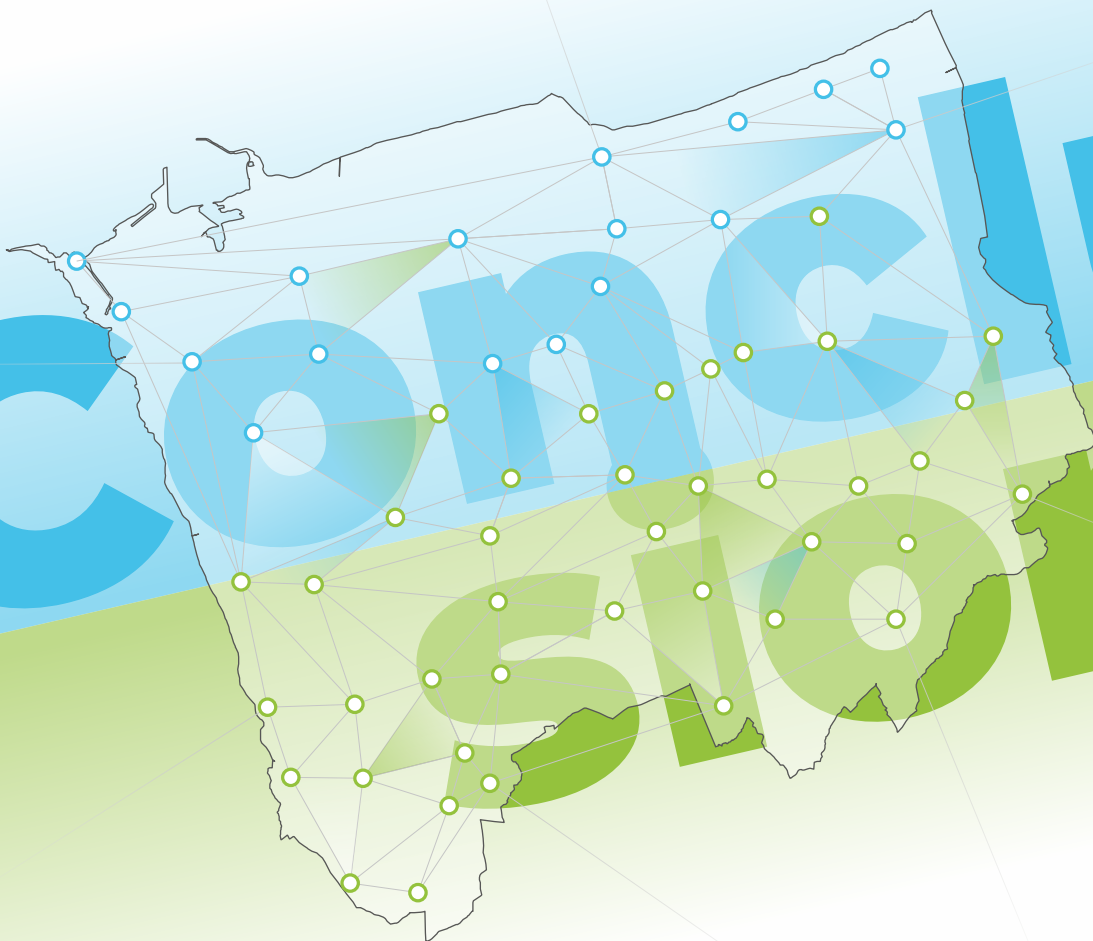
Différentes politiques doivent être menées dans ce domaine : à commencer par l'incitation à la réduction. Le meilleur déchet est celui qui n'a pas été produit ! Mais toutes les formes de valorisation doivent aussi être explorées et mises en œuvre.

¹ Et conformément au Service public d'assainissement non collectif (SPANC), dans les zones d'assainissement non collectif, les constructions existantes devront justifier d'un dispositif d'assainissement autonome.



Prescriptions :

- Garantir la capacité d'élimination des déchets générés par l'évolution de la population et des activités
- Intégrer les aires de stockage des déchets et les points d'apport volontaires dans le paysage afin de réduire l'impact visuel sur les paysages et les espaces publics
- Renforcer les dispositifs de collecte dans les zones d'activités économiques afin de prendre en compte les besoins spécifiques des entreprises
- Réduire la part des déchets enfouis en assurant de bonnes capacités de traitement et en améliorant la collecte des déchets et du tri sélectif
- Rechercher la limitation de la production de déchets de chantier et les valoriser sur site, en favorisant la mise en œuvre de démarche d'écologie industrielle (récupération en tant que matière première)
- Étudier les possibilités de valorisation énergétique des déchets issus de la production locale
- Adapter le dimensionnement des nouvelles voies aux besoins de la collecte des déchets
- Inciter toute nouvelle construction à la réalisation d'espaces de stockage pour les différents types de déchets collectés suffisamment dimensionnés
- Poursuivre les démarches de sensibilisation des populations et du monde économique à la réduction des déchets.



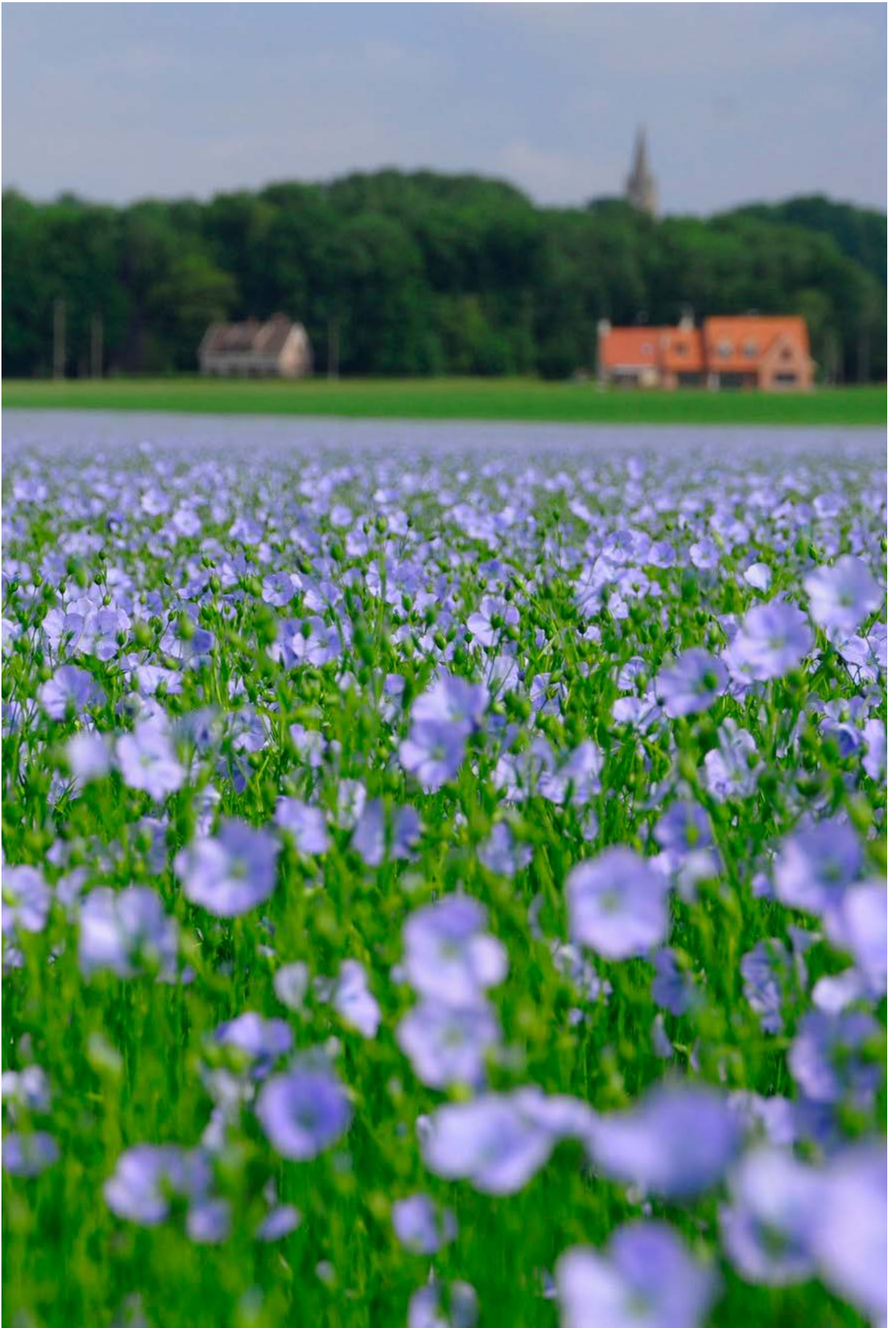
Le SCoT... et ensuite ?

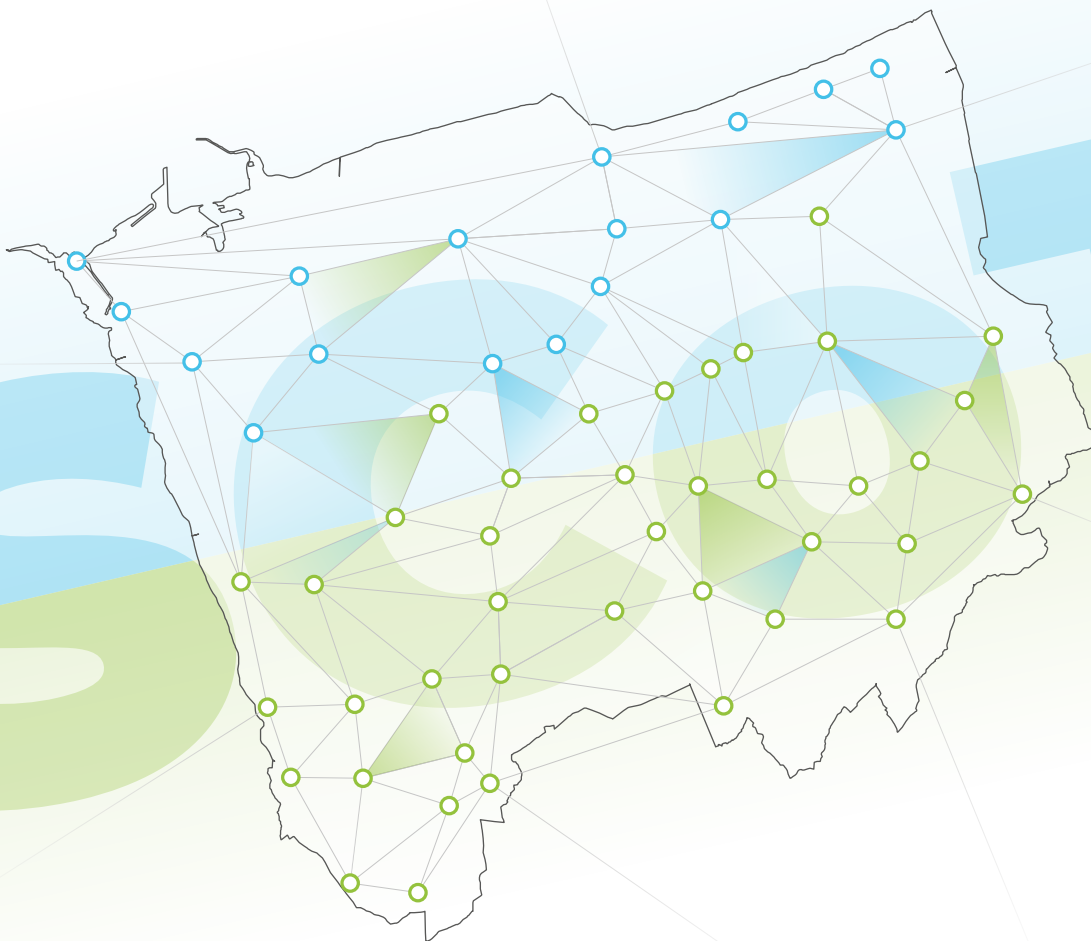
Le Code de l'Urbanisme prévoit une évaluation du SCoT tous les six ans. En réalité, il convient d'évaluer, régulièrement, et de manière concertée, les effets de ce document, à travers la manière dont il a été mis en œuvre.

L'objectif, au travers d'observations, de mesures et d'analyses est de déterminer si les objectifs ont bien été pris en compte, si les prescriptions sont respectées, si les indicateurs choisis lors de l'élaboration du SCoT sont toujours pertinents ou encore si l'évolution de la situation implique une révision ou pas.

C'est donc un suivi continu qui est mis en place par les élus du SCoT afin d'identifier, en permanence, les difficultés qui peuvent apparaître, les solutions à inventer...

Comment évolue notre territoire ? Construisons-nous bien la région Flandre-Dunkerque dont nous rêvons, pour aujourd'hui et pour demain ?





Documents complets
et actualisés
sur scotflandredunkerque.fr

SCoT Flandre-Dunkerque

Siège du syndicat
Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1
Tél. 03 28 62 71 20

